

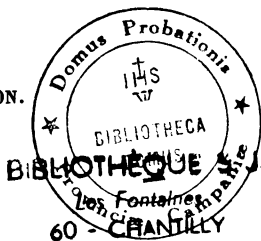
ESSAI
SUR
L'ORIGINE , LA SIGNIFICATION ET LES PRIVILÈGES
DE LA MÉDAILLE
OU CROIX DE SAINT BENOIT :

—
POITIERS. — TYPOGRAPHIE ET STÉRÉOTYPIE OUDIN.
—

ESSAI
SUR
L'ORIGINE, LA SIGNIFICATION ET LES PRIVILÈGES
DE
LA MÉDAILLE
OU CROIX DE SAINT BENOIT

PAR
LE R. P. DOM PROSPER GUÉRANGER,
ABBÉ DE SOLESMES.

—
TROISIÈME ÉDITION.
—

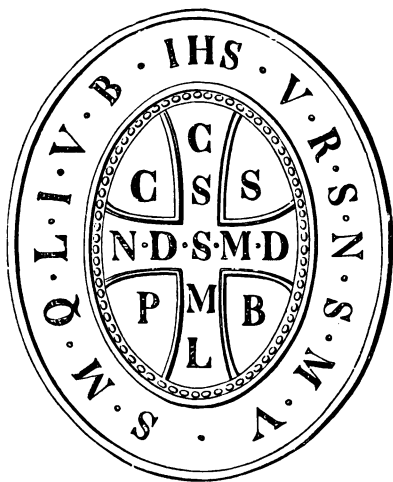


POITIERS
H. OUDIN, LIBR.-ÉDITEUR,
rue de l'Éperon, 4.

PARIS
VICTOR PALMÉ, LIBRAIRE,
rue Saint-Sulpice, 22.

1864





PRÉFACE.

Il n'appartient pas à l'homme de juger les effets de la puissance et de la bonté de Dieu. Dans sa sagesse et sa providence, il emploie quelquefois, pour venir à notre secours dans nos besoins, des moyens d'une extrême simplicité, afin d'entretenir en nous l'humilité et la confiance filiale. L'homme peu éclairé de la foi s'étonne, il est même tenté de se scandaliser, parce qu'il lui semble que les moyens par lesquels Dieu opère sont disproportionnés à sa grandeur. C'est orgueil ou légèreté de penser ainsi ; car Dieu ne se met à notre portée qu'à la condition de s'incliner vers nous.

Quelle grandeur, au contraire, ne fait-il pas paraître, lorsqu'il choisit de simples éléments matériels pour intermédiaires entre lui et nous, ainsi qu'il

le fait dans les divins Sacrements ! N'est-ce pas alors qu'il montre à quel point il est maître de tout, jusqu'à confier l'élément même de sa grâce à des formes si humbles et en apparence si vulgaires ? Dirigée par son Esprit, la sainte Église se plaît à l'imiter de loin, en communiquant la vertu divine qui réside en elle aux objets qu'elle a sanctifiés pour le secours et la consolation de l'homme.

Il s'agit dans cet opuscule d'un de ces objets sacrés, honoré du contrôle et de la bénédiction de l'Église, et réunissant la vertu triomphante de la sainte Croix qui nous a sauvés, au souvenir d'un des plus illustres serviteurs de Dieu. Quiconque aime et adore le Christ qui nous a rachetés, quiconque a foi dans l'intercession des Saints qui sont dans la gloire avec le

Christ, celui-là considérera avec respect la Médaille de saint Benoît, et s'il entend le récit de quelqu'une des faveurs célestes dont elle a été l'instrument, il rendra grâces à Dieu qui nous autorise à nous servir de la Croix de son Fils comme d'un bouclier de salut, et à compter fermement sur la protection des habitants du ciel.

Nous avons rassemblé dans ce petit volume un certain nombre de faits qui témoignent de la protection particulière que Dieu veut bien étendre sur ceux qui mettent leur confiance dans les signes sacrés que retrace la Médaille. Ces faits, auxquels nous n'entendons en aucune façon attribuer la qualité de miracles proprement dits, nous ont été attestés par des personnes en qui nous avons la plus entière confiance. C'est au lecteur d'en apprécier

la portée et de prononcer sur leur valeur. Quant au nombre assez considérable de ces faits, nous aurions pu l'accroître de beaucoup à l'aide des renseignements que nous recevons de toutes parts; mais nous avons cru devoir nous borner, et chercher plutôt la variété que le nombre.

Notre désir unique en publiant cet *Essai* sur un sujet assez délicat, dans un temps où le rationalisme exerce encore tant de ravages, est d'être utile à nos frères dans la foi. Dans les moments où ils ressentiront le besoin d'un secours particulier du ciel, qu'ils recourent à la médaille de saint Benoît, comme le font tant de chrétiens, et si leur foi est vive et simple, qu'ils comptent sur la promesse de Notre-Seigneur : cette foi ne restera pas sans récompense.



ESSAI
SUR
L'ORIGINE, LA SIGNIFICATION ET LES PRIVILÈGES
DE
LA MÉDAILLE
OU CROIX DE SAINT BENOIT.

Un grand nombre de fidèles désirent acquérir des notions certaines sur la célèbre médaille qui porte le nom du grand patriarche des moines d'Occident. Déjà plusieurs notices plus ou moins exactes ont été publiées ; il nous a semblé qu'aucune d'elles n'avait jusqu'ici satisfait pleinement à l'attente du public, et nous avons pensé qu'il était utile d'offrir à la piété des fidèles un ensemble plus complet de renseignements sur un objet qui lui est cher. Afin

de procéder avec ordre dans notre exposé, nous commencerons par la description de la médaille.

§ I.

DE L'IMAGE DE LA CROIX REPRÉSENTÉE SUR LA MÉDAILLE.

Il suffit aux chrétiens de réfléchir un moment sur la vertu souveraine de la Croix de Jésus-Christ pour comprendre la dignité d'une médaille sur laquelle elle est représentée. La croix a été l'instrument de la rédemption du monde ; elle est l'arbre salulaire sur lequel a été expié le péché que l'homme avait commis en mangeant le fruit de l'arbre défendu. Saint Paul nous enseigne que l'arrêt de notre condamnation a été attaché à la Croix, et qu'il a été effacé par le sang du Rédempteur¹ ; enfin la croix en laquelle l'Eglise salue *notre unique*

¹ Col. II, 14.

espérance, *spes unica*, doit paraître au dernier jour sur les nuées du ciel, comme le trophée de la victoire de l'Homme-Dieu.

La représentation de la Croix réveille en nous tous les sentiments de la reconnaissance envers Dieu pour le bienfait de notre salut. Après la sainte Eucharistie, il n'est rien sur la terre qui soit plus digne de nos respects que la Croix : et c'est pour cela que nous lui rendons un culte d'adoration qui se rapporte au Seigneur dont le sang divin l'a arrosée.

Animés des sentiments de la religion la plus pure, les premiers chrétiens eurent dès le principe la plus profonde vénération pour l'image de la Croix, et les Pères de l'Eglise ne tarissent pas sur les louanges qu'ils donnent à ce signe auguste. Lorsque, après trois siècles de persécutions, Dieu eut résolu de rendre la paix à son Eglise, une Croix apparut au ciel avec ces paroles : « Tu vaincras par ce signe » ; et l'empereur Constantin à qui était destinée cette

vision qui lui promettait la victoire, voulut que son armée marchât désormais au combat sous un étendard qui offrait l'image de la Croix avec le monogramme du Christ, et qui fut appelé le Labarum.

La croix est un objet de terreur pour les esprits de malice; devant elle ils reculent toujours; à son aspect ils ne tardent pas à lâcher leur proie et à s'enfuir. Enfin telle est pour les chrétiens l'importance de la Croix, et la bénédiction qu'elle apporte avec elle, que dès le temps des Apôtres jusqu'à nous, l'usage inviolable a été pour les fidèles d'en produire fréquemment le signe sur eux-mêmes, et pour les ministres de l'Eglise de l'employer sur tous les objets que le caractère sacerdotal leur donne le pouvoir de bénir et de sanctifier.

Notre médaille qui représente d'abord l'image de la Croix, est donc parfaitement conforme à la piété chrétienne, et par ce seul motif, digne déjà de toute sorte de respect.



§ II.

DE L'IMAGE DE SAINT BENOIT REPRÉSENTÉE
SUR LA MÉDAILLE.

L'honneur de paraître sur la même médaille avec l'image de la sainte Croix , a été déferé à saint Benoît , dans le but de marquer l'efficacité que ce signe sacré a eu entre ses mains. Saint Grégoire le Grand qui a écrit la vie du saint patriarche nous le représente dissipant ses propres tentations par le signe de la Croix , et par ce même signe qu'il fit sur un breuvage empoisonné , brisant le vase , et découvrant le mauvais dessein de ceux qui avaient attenté à sa vie. Si le malin esprit , pour effrayer les frères , fait paraître en feu le monastère du Mont-Cassin , saint Benoît dissipe à l'instant ce prestige , en produisant sur les flammes fantastiques ce même signe de la passion du Sauveur. Si ses disciples

sont agités intérieurement par les suggestions du tentateur, il leur indique pour remède de former sur leur cœur l'image de la Croix.

Dans sa Règle, il veut que le frère qui vient de lire au pied de l'autel l'engagement solennel de sa profession, appose le signe de la Croix comme un sceau irrévocable sur la cédule de ses vœux.

Pleins de confiance dans la puissance de ce signe sacré, les disciples de saint Benoît ont opéré par la Croix d'innombrables prodiges. Il suffira de rappeler saint Maur rendant la vue à un aveugle, saint Placide guérissant de nombreux malades, saint Richmir délivrant les captifs, saint Wulstan préservant, dans sa chute, un ouvrier qui tombait du haut de la tour de l'église, saint Odilon arrachant de l'œil d'un homme blessé un éclat de bois qui l'avait transpercé, saint Anselme de Cantorbéry chassant les spectres horribles qui fatiguaient un vieillard mourant,

saint Hugues de Cluny apaisant unè tem-
pête, saint Grégoire VII arrêtant l'embra-
sèment de Rome, etc. : tous ces prodiges
et mille autres que contiennent les Actes
des Saints de l'Ordre de saint Benoît,
furent opérés par le signe de la Croix.

La gloire et l'efficacité de l'auguste
instrument de notre salut ont été célébrées
avec enthousiasme par la reconnaissance
des enfants du grand Patriarche. Sans par-
ler du petit Office de la sainte Croix que
récitait saint Uldaric, Evêque d'Augsbourg,
et que l'on célébrait au chœur dans les
abbayes de saint Gall, de Reichenau, de
Bursfeld, etc., le Bienheureux Rhaban
Maur et saint Pierre Damien consacèrent
les efforts de leur poésie à la sainte Croix ;
saint Anselme de Cantorbéry composa
pour la louer d'admirables prières ; le
Vénéralè Bède, saint Odilon de Cluny,
Rupert de Deutz, Ekbert de Schonaugen
et une foule d'autres, nous ont laissé des
Sermons sur le sujet de la sainte Croix ;

Eginhard écrivit un livre pour en soutenir le culte contre les Iconoclastes , et Pierre le Vénérable vengea dans un traité spécial l'usage du signe de la Croix attaqué par les Pétrobrusiens.

Entre les plus illustres abbayes de l'Ordre de saint Benoît , un grand nombre furent fondées sous le titre de la Sainte-Croix. Nous mentionnerons seulement le célèbre monastère bâti à Paris par l'Evêque saint Germain ; dans le diocèse de Meaux , celui qu'édifia saint Faron ; l'abbaye de Sainte-Croix , fondée à Poitiers par sainte Radegonde ; à Bordeaux sous le même titre , celle que bâtit Clovis II ; Metten en Bavière , Reichenau en Suisse, Quimperlé dans notre Bretagne ; et dans les Vosges , les cinq fameux monastères que fonda saint Hydulphe , et qu'il disposa de manière à former entre eux la figure de la Croix.

Le Sauveur du monde , par une faveur spéciale , semble avoir voulu confier aux

enfants de saint Benoît une partie notable de la croix sur laquelle il a racheté les hommes. D'insignes fragments de ce bois sacré ont été placés sous leur garde, et le chrétien pourrait se réjouir d'avoir, pour ainsi dire, contemplé l'instrument de son salut, si l'on réunissait sous ses yeux les portions qui en ont été conservées dans les abbayes de cet Ordre. Parmi les monastères favorisés d'un tel trésor, nous citerons en France, Saint-Germain-des-Prés, à Paris; Saint-Denys, Sainte-Croix de Poitiers; Cormery, en Touraine; Gellone, etc.; Saint-Michel de Murano, à Venise; en Espagne, Sahagun; en Suisse, Reichenau; en Allemagne, Saint-Ulrich et Sainte-Afra, à Augsbourg; Saint-Michel, à Hildesheim; Saint-Trutpert, dans la Forêt-Noire; Mœlk, en Autriche; l'illustre abbaye de Gandersheim, etc.

Mais la mission la plus glorieuse donnée aux Bénédictins pour la gloire de la sainte Croix, a été celle de porter cet instrument

de salut dans de nombreuses contrées par la prédication apostolique aux Gentils. La majeure partie de l'Occident fut arrachée aux ombres de l'infidélité par leur zèle, et l'on sait combien l'Angleterre est redevable à saint Augustin de Cantorbéry, l'Allemagne à saint Boniface, la Belgique à saint Amand, la Hollande et la Zélande à saint Willibrod, la Westphalie à saint Switbert, la Saxe à saint Ludger, la Bavière à saint Corbinien, la Suède et le Danemark à saint Anschaire, l'Autriche à saint Wolfgang, la Pologne et la Bohême à saint Adalbert de Prague, la Prusse à saint Othon de Bamberg, la Russie au second saint Boniface.

Telles sont en abrégé les relations que présentent avec la sainte Croix les grandes œuvres qui se rapportent au personnage et au nom de saint Benoît. Il est permis d'en conclure que c'est avec une convention particulière que l'on a réuni l'image de ce saint Patriarche sur une même médaille avec celle de la Croix du Sauveur.

On le comprendra plus aisément encore, si l'on se reporte aux récits contenus dans les Actes des deux grands disciples du serviteur de Dieu, saint Placide et saint Maur. L'un et l'autre, en opérant les prodiges dont leurs vies sont remplies, avaient coutume de faire intervenir, avec l'invocation du secours de la sainte Croix, le nom de leur saint législateur, et ils consacrèrent ainsi dès l'origine le pieux usage dont la médaille devait être l'expression dans la suite des temps.

Saint Placide venait à peine de quitter saint Benoît pour se rendre en Sicile; à Capoue on lui demande la guérison du primicier de l'Eglise de cette ville. Après les longues résistances de son humilité, il consent à imposer sa main sur la tête de ce prêtre atteint d'une maladie mortelle, et il le guérit subitement, en prononçant ces paroles : « Au nom de Notre-Seigneur
« Jésus-Christ, qui, *par les prières et la*
« *vertù de notre maitre Benoit, m'a retiré*

« sain et sauf du milieu des eaux, que
« Dieu récompense ta foi et te rende ta
« première santé. »

Bientôt un aveugle se présente, demandant à son tour d'être guéri. Placide fait sur ses yeux le signe de la Croix qu'il accompagne de cette prière : « Médiateur de
« Dieu et des hommes, Seigneur Jésus-
« Christ, qui êtes descendu du ciel sur la
« terre afin d'éclairer ceux qui sont assis
« dans les ténèbres et l'ombre de la mort ;
« vous qui avez donné à *notre bienheu-*
« *reux maître Benoit* la vertu de guérir
« toutes les maladies et toutes les bles-
« sures, daignez, *par ses mérites*, rendre
« la vue à cet aveugle, afin que, voyant la
« magnificence de vos œuvres, il vous
« craigne et vous adore comme le souve-
« rain Seigneur. » S'adressant ensuite à
l'aveugle, Placide ajouta : « *Par les mérites*
« *de notre très-saint père Benoit*, je te le
« commande au nom de celui qui a créé
« le soleil et la lune pour être l'ornement

« du ciel, et qui a donné à l'aveugle-né les
« yeux que la nature lui avait refusés, lève-
« toi et sois guéri; va annoncer à tous les
« merveilles de notre Dieu. » L'aveugle
recouvra tout aussitôt la vue. Nous pour-
rions citer encore d'autres faits miraculeux
de la vie de saint Placide, guérisons de ma-
lades ou délivrance de possédés, dans les-
quels l'invocation ou le souvenir de saint
Benoît alors encore vivant s'unissaient à
l'emploi du signe de la Croix. On entend,
dans ces récits, jusqu'aux malades eux-
mêmes reconnaître et proclamer cette mys-
térieuse relation.

Saint Maur ayant quitté le grand Pa-
triarche qui l'envoyait établir sa Règle dans
les Gaules, ne tarda pas non plus d'opérer
de nombreux miracles, ainsi que nous
l'avons dit plus haut. Ces miracles furent
accomplis au moyen de la sainte Croix, et
le saint Abbé avait coutume aussi de join-
dre à la vertu divine de l'instrument de
notre salut un appel à l'intervention de

saint Benoît. Il en rendit témoignage lui-même, lorsque, après avoir arraché à la mort un de ses compagnons de voyage, il fit cette déclaration : « Si la divine majesté, dit-il aux témoins du prodige, a daigné opérer ce prodige par le bois de notre rédemption, ce n'est donc pas à un homme, mais au divin Rédempteur lui-même qu'il en faut attribuer la gloire, bien que personne ne puisse douter que ce ne soient les mérites de notre très-saint père Benoît qui nous ont obtenu de lui cette grâce. »

Il est donc évident par les faits que dès le début de l'Ordre bénédictin ce mode de recourir à la bonté divine fut mis en usage avec un plein succès. Saint Benoît était encore sur la terre, et ses disciples s'adressaient à Dieu en son nom; mais si déjà la confiance en ses mérites était bénie du ciel, le pouvoir d'intercession d'un tel serviteur de Dieu devait s'accroître encore lorsqu'il serait élevé dans la gloire.

§ III.

DES CARACTÈRES QUI SE LISENT SUR LA
MÉDAILLE.

Outre l'image de la Croix et celle de saint Benoît, la médaille offre un certain nombre de lettres dont chacune représente un mot latin. Ces divers mots réunis forment un sens qui manifeste l'intention de la médaille. Leur but est d'exprimer les rapports du saint Patriarche des moines d'Occident avec le signe sacré du salut des hommes, et de fournir en même temps aux fidèles un moyen d'employer la vertu de la sainte Croix contre les esprits de malice.

Ces lettres mystérieuses sont disposées sur le côté de la médaille où figure la Croix ¹. On doit observer d'abord les quatre qui sont placées entre les branches de cette Croix :

C	S
P	B

¹ Voir la gravure placée au commencement du volume.

Elles signifient : **CRUX SANCTI PATRIS BENEDICTI**; en français : *La Croix du saint Père Benoît*. Ces paroles expliquent déjà le but de la médaille.

Sur la ligne perpendiculaire de la Croix elle-même on lit :

C

S

S

M

L

ce qui veut dire : **CRUX SACRA SIT MIHI LUX**; en français : *Que la Croix soit ma lumière*.

Sur la ligne horizontale de la même Croix on lit :

N. D. S. M. D.

ce qui signifie : **NON DRACO SIT MIHI DUX**; en français : *Que le dragon ne soit pas mon chef*.

Ces deux lignes réunies forment un vers pentamètre, dont le sens est une protestation du chrétien, exprimant sa confiance envers la sainte Croix et sa résistance au joug que le démon lui voudrait imposer.

Autour de la médaille se trouve une plus longue inscription qui présente d'abord le saint nom de Jésus, exprimé par le monogramme ordinaire : IHS. La foi et l'expérience nous enseignent assez la toute-puissance de ce Nom divin. Viennent ensuite, en commençant à droite, les caractères suivants :

V. R. S. N. S. M. V. S. M. Q. L. I. V. B.

Ces initiales représentent ces deux vers :

VADE RETRO SATANA; NUNQUAM SUADE MIHI VANA;
SUNT MALA QUÆ LIBAS; IPSE VENENA BIBAS :

En français : *Retire-toi, Satan, ne viens pas me conseiller tes vanités; le breuvage que tu verses est le mal : bois toi-même tes poisons.*

Ces paroles sont censées sortir de la

bouche de saint Benoît : celles du premier vers, lors de la tentation qu'il éprouva et dont il triompha par le signe de la Croix ; celles du second vers, au moment où ses ennemis lui présentèrent un breuvage de mort, qu'il découvrit en produisant le signe de vie sur le vase qui le contenait.

Le chrétien peut s'approprier ces paroles toutes les fois qu'il est en butte aux tentations et aux insultes de l'ennemi invisible du salut. Notre-Seigneur a lui-même sanctifié les premiers mots : *Vade retro, Satana, Retire-toi, Satan*. Leur valeur est donc éprouvée, en même temps qu'elle est garantie par l'Évangile lui-même. *Les vanités* que le démon nous conseille sont les désobéissances à la loi de Dieu, les pompes et les fausses maximes du monde. Le *breuvage* que nous présente cet ange de ténèbres est *le péché* qui donne *la mort* à l'âme. Au lieu de l'accepter, nous devons le lui laisser, comme le partage qu'il s'est choisi lui-même.

Il n'est pas besoin d'expliquer longuement au lecteur chrétien la force de cette conjuration qui oppose aux artifices et aux violences de Satan tout ce qu'il craint le plus : la Croix, le saint Nom de Jésus, les propres paroles du Sauveur dans la tentation, et enfin le souvenir des victoires que le grand patriarche saint Benoît a remportées sur le dragon infernal. Il suffit de prononcer ces paroles avec foi pour se sentir immédiatement fortifié, et pour défier toutes les embûches de l'enfer. Quand nous ne connaissons pas les faits qui démontrent à quel point Satan redoute cette médaille, la seule appréciation de ce qu'elle représente et de ce qu'elle exprime suffirait pour nous la faire considérer comme une des armes les plus puissantes que la bonté de Dieu ait mises entre nos mains contre la malice des démons.

§ IV.

ORIGINE DE LA MÉDAILLE DE SAINT BENOIT.

Il serait impossible d'assigner avec précision l'époque à laquelle a commencé l'usage de la médaille dont nous venons de donner la description¹ ; mais nous pouvons constater les circonstances qui ont aidé à sa propagation, et préludé à son approbation expresse par le Saint-Siège.

En 1647, à Nattremberg, en Bavière, des magiciennes accusées d'avoir exercé leurs maléfices contre la sécurité des habitants de la contrée, furent emprisonnées par l'autorité publique. Dans l'instruction du procès, elles déclarèrent que leurs manœuvres

¹ C'est par erreur qu'on a interprété dans le sens d'une plus haute antiquité de notre médaille, ce vers de Paul Diacon dans son hymne sur saint Benoît : *Æther pluit numismata*. Ces mots sont tout simplement une allusion à un miracle rapporté par saint Grégoire le Grand, dans la Vie de saint Benoît, Chapitre xxvii.

vres superstitieuses étaient toujours restées sans résultat dans les lieux où l'image de la sainte Croix était suspendue ou cachée en terre. Elles ajoutèrent qu'elles n'avaient jamais pu exercer aucun pouvoir sur l'abbaye de Metten, et que cette impuissance leur avait fait comprendre que la Croix protégeait ce monastère. Les magistrats consultèrent les Bénédictins de Metten sur cette particularité. On fit des recherches dans l'abbaye, et l'on remarqua peintes sur les murs plusieurs représentations de la sainte Croix accompagnées des caractères que nous avons rapportés plus haut. Ces signes remontaient à une époque éloignée; mais depuis longtemps on avait cessé d'y porter attention. Restait à expliquer ces caractères dont le sens était perdu, et qui seuls pouvaient révéler l'intention dans laquelle les Croix avaient été ainsi exposées.

Après beaucoup de recherches, on mit la main sur un manuscrit de la bibliothèque

de l'abbaye. C'était un Evangélaire remarquable par sa reliure enrichie de reliques et de pierres précieuses, et portant sur la première page treize vers qui indiquaient que ce livre avait été écrit et ainsi orné par ordre de l'abbé Pierre, en l'an 1445. Le même manuscrit contenait à la suite le livre de Rhaban Maur sur la Croix, et plusieurs dessins à la plume exécutés par un moine anonyme de Metten. Un de ces dessins représentait saint Benoît revêtu de la coulle monastique, et tenant dans la main droite un bâton terminé par une croix. Sur le bâton était écrit ce vers :

CRUX SACRA SIT M LUX N DRACO SIT MICH I DUX.

De la main gauche du saint Patriarche sortait une banderolle portant ces deux autres vers :

VADE RETRO SATHANA NUQ SUADE M VANA
SUNT MALA QUE LIBAS IPSE VENENA BIBAS ¹.

¹ La description du manuscrit de Metten a été donnée au public en 1721 par le savant Dom Bernard Pez, au premier tome de son *Thesaurus Anecdotorum novissimus*, où il a fait graver le dessin dont il est ici question.

Ainsi, au commencement du XV^e siècle, saint Benoît était représenté tenant une croix, et les vers dont on lit aujourd'hui les initiales sur la médaille existaient déjà. Ces vers devaient avoir été à cette époque l'objet d'une dévotion particulière, puisque l'image de la sainte Croix paraissait sur les murailles de l'abbaye de Metten, entourée des initiales de chacun des mots dont ils sont composés. Il faut reconnaître en même temps que la pieuse intention qui avait fait ériger ces Croix était tombée en oubli, et que le précieux Evangélaire que nous venons de décrire d'après Dom Bernard Pez, avait été fort négligé, jusqu'à ce qu'une circonstance inattendue eût engagé les religieux à y chercher l'interprétation des mystérieux caractères. Cette incurie ne s'explique que trop si l'on se rappelle les vicissitudes par lesquelles avaient passé les monastères de l'Allemagne depuis plus d'un siècle, par suite des agitations religieuses et politiques dont ce

pays avait été le théâtre, qui en renversèrent un si grand nombre, laissant les autres dans un état voisin de la destruction.

Si maintenant nous voulons rechercher à quelle époque on aurait commencé à représenter saint Benoît avec la sainte Croix, il sera possible de découvrir une certaine origine de cet usage dans les faits si caractéristiques que nous avons cités des Vies de saint Placide et de saint Maur, premiers fondateurs des traditions de l'Ordre. Nous y apprenons que tous deux ont accompli leurs œuvres miraculeuses en associant à la puissance de la sainte Croix les mérites de leur maître saint Benoît. Un fait raconté dans la vie du Pape saint Léon IX, qui siégea de 1049 à 1054, apportera aussi quelque secours pour l'éclaircissement de la question.

Ce saint Pontife, né en 1002, porta d'abord le nom de Brunon, et fut placé dans son enfance sous la conduite de Bertold, Evêque de Toul. Etant allé visiter ses parents dans le château d'Eginsheim, une

nuit du samedi au dimanche, il dormait dans la chambre qu'on lui avait préparée. Pendant son sommeil un horrible crapaud vient se placer sur son visage. L'animal immonde appuyait ses pattes de devant sur la région de l'oreille et au-dessous du menton : il pressait fortement le visage du jeune homme et en suçait les chairs. La pression et la douleur réveillèrent Brunon ; effrayé du danger qu'il courait, il se lève du lit aussitôt, et secoue par un mouvement de la main contre l'oreille l'affreuse bête que les rayons de la lune lui permettent de distinguer.

A cette vue il pousse un cri d'horreur : de nombreux serviteurs arrivent apportant de la lumière ; mais la bête venimeuse s'évanouit à leur approche. Enfin cherche-t-on sa trace : tous les efforts sont infructueux. Il demeura donc douteux si l'apparition du monstre avait été réelle ou fantastique ; mais les suites de son passage n'en furent pas moins cruelles. Brunon

sentit tout à coup une inflammation douloureuse au visage, à la gorge et à la poitrine, et son état ne tarda pas à donner les plus vives alarmes.

Pendant deux mois ses parents désolés entourèrent sa couche, attendant de jour en jour qu'il expirât. Mais Dieu qui le réservait pour le salut de son Eglise, voulut mettre un terme à leur affliction en lui rendant la santé. Depuis huit jours il avait perdu la parole, lorsque tout à coup, se sentant parfaitement éveillé, il vit une échelle lumineuse qui partait de son lit, et traversant la fenêtre de sa chambre paraissait monter jusqu'au ciel. Un vieillard vénérable, revêtu de l'habit monastique, et entouré d'une splendeur éclatante, descendit par cette échelle. Il tenait dans sa main droite une Croix placée à l'extrémité d'un long bâton. Arrivé près du malade, il appuya sa main gauche sur l'échelle, et de sa droite il posa la Croix qu'il portait sur le visage de Brunon, puis sur les autres parties en-

flammées. Cet attouchement fit sortir le virus par une ouverture qui se forma aussitôt dans la région de l'oreille. Le vieillard laissant le malade soulagé, suivit en se retirant la voie par laquelle il était venu.

Brunon appelle aussitôt son clerc Adalbéron ; il le fait asseoir sur son lit et lui raconte l'heureuse visite qu'il vient de recevoir. La désolation qui remplissait la maison fait place à la joie la plus vive : peu de jours après, la plaie était cicatrisée, et Brunon rendu à une santé parfaite. Dans tout le cours de sa vie il aima à raconter cet événement miraculeux, et l'archidiacre Wibert, auteur du récit que nous venons de reproduire, atteste que le Pontife avait reconnu le glorieux patriarche saint Benoît dans le vieillard vénérable qui l'avait guéri par l'attouchement de la sainte Croix¹.

Tel est le récit que nous lisons dans les

¹ Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti. Sæculum VI.*

Actes de saint Léon IX, rapportés par Dom Mabillon dans son sixième Siècle Bénédictin. Ce récit nous fournit l'occasion de former deux conjectures d'une égale vraisemblance. C'est d'abord qu'il est permis de penser que saint Benoît, apparaissant à Brunon la croix à la main, fut reconnu du jeune homme, parce qu'on était déjà dans l'usage de représenter le saint législateur portant ce signe du salut; c'est en second lieu que l'événement que nous venons de rapporter, se rattachant à un homme destiné à une si haute influence, et qui professait une reconnaissance éclatante envers le saint Patriarche qui l'avait guéri par la Croix, a dû fortifier, sinon faire naître, en Allemagne surtout, où saint Léon IX passa la plus grande partie de sa vie, l'usage de donner pour attribut à saint Benoît, la Croix qui a été entre ses mains l'instrument de tant de merveilles. Le manuscrit de l'abbaye de Metten est un des monuments de cette pratique, et les

vers dont était accompagnée l'effigie du saint Patriarche n'étaient pas simplement l'œuvre ignorée du transcritteur, mais une formule honorée déjà d'une certaine célébrité, puisque les seules initiales de chacun des mots qui les composent se trouvaient peintes en divers lieux dans l'abbaye de Metten, autour de l'image de la Croix, et depuis un temps assez éloigné pour que déjà en 1647 on eût perdu la signification des caractères.

L'événement de Nattremberg réveilla la dévotion des peuples envers saint Benoît représenté avec la sainte Croix. Ce fut alors que pour faire jouir les fidèles de la protection assurée à ceux qui vénèrent la sainte Croix en union avec le saint Patriarche des moines d'Occident, la piété songea à multiplier et à propager les augustes symboles que l'on trouve réunis sur la médaille. On y joignit à l'instrument du salut et à l'effigie de saint Benoît, les caractères dont le manuscrit de Metten avait fourni

1^{...}

l'explication. D'Allemagne où elle fut frappée d'abord, la médaille se répandit promptement dans toute l'Europe catholique, et fut regardée par les fidèles comme une défense assurée contre les esprits infernaux. Saint Vincent de Paul, qui mourut en 1660, paraît l'avoir connue : car toutes les Sœurs de la Charité la portent à leur chapelet de temps immémorial, et durant un long intervalle elle ne fut plus guère frappée en France que pour leur usage.

§ V.

USAGE DE LA MÉDAILLE DE SAINT BENOÏT.

Après avoir décrit la médaille de saint Benoît et raconté son origine, nous avons maintenant à expliquer l'usage qu'on en doit faire et le secours qu'on en peut tirer. Nous n'ignorons pas qu'en ce siècle où le diable est regardé par beaucoup de gens comme un être de raison plutôt que comme

un être réel, il paraîtra étrange que l'on frappe une médaille, qu'on la bénisse, et qu'on l'emploie comme préservatif des embûches du malin esprit. Les saintes Ecritures cependant nous fournissent assez de traits propres à nous donner une idée de la puissance et de l'activité des démons, ainsi que des dangers que nous courons sans cesse dans l'âme et dans le corps par suite de leurs embûches. Ne tenir aucun compte des démons, sourire aux récits de leurs opérations, ne suffit pas pour anéantir leur pouvoir. L'air n'en est pas moins rempli, comme l'enseigne saint Paul, des légions de ces esprits de malice¹; et si Dieu ne nous protégeait, le plus souvent même à notre insu, par le ministère des saints Anges, il nous serait impossible d'éviter les pièges innombrables de ces ennemis de toute créature de Dieu. Et qu'est-il besoin d'insister davantage, lors-

¹ Eph. ii, 2; vi, 12.

que nous voyons reparaître de nos jours ces pratiques imprudentes et coupables, renouvelées des païens, et à l'occasion desquelles un esprit malfaisant et trompeur vient donner la réponse attendue; lorsque nous voyons recommencer les évocations des morts, les oracles, et tous les prestiges à l'aide desquels Satan retint les hommes en esclavage durant tant de siècles?

Or, telle est la puissance de la sainte Croix contre Satan et ses légions, que nous la pouvons considérer comme le bouclier invincible qui nous rend invulnérables à leurs traits. Le serpent d'airain élevé au désert par Moïse, pour guérir les morsures des serpents de feu, est donné par le Sauveur lui-même, comme la figure de sa Croix¹. Le signe tracé sur la porte des maisons avec le sang de l'agneau pascal par les Israélites, les préserva de la redoutable visite de l'Ange exterminateur². Le

¹ S. Jeân, III, 14. — ² Exode, VII, 13.

prophète Ezéchiel désigne comme les élus de Dieu ceux qui porteront le Tau empreint sur leur front¹; et c'est cette marque que saint Jean, dans l'Apocalypse, appelle le signe de l'Agneau². Il semble même que les païens avaient conscience du pouvoir que devait un jour exercer contre les démons ce signe sacré; car lorsque le temple de Sérapis fut démoli à Alexandrie, sous le règne de Théodose, on trouva gravé dans ses fondations le *Tau*, image de la Croix, vénéré par les Gentils comme le symbole de la *vie à venir*, et l'on entendit dire aux adorateurs de Sérapis eux-mêmes, d'après une tradition répandue chez eux, que l'idolâtrie prendrait fin lorsque ce symbole paraîtrait au jour.

L'histoire nous apprend que les mystères païens furent plus d'une fois rendus impuissants, parce qu'un chrétien perdu dans la foule avait fait le signe de la Croix. Au

¹ Ezech. IX, 4. — ² Apoc. XIV, 1.

rapport de Tertullien dans son Apologétique, on vit jusqu'à des infidèles, témoins des merveilles que les chrétiens opéraient par la Croix, recourir eux-mêmes avec succès à ce signe mystérieux, contre les maléfices et contre les insultes des démons. Saint Augustin atteste que des faits semblables se produisaient encore de son temps; « et nous ne devons pas en être
« surpris, dit-il. Ce sont, il est vrai, des
« étrangers, des gens qui n'ont pas donné
« leur nom à notre milice; mais c'est la
« puissance de notre souverain roi qui se
« fait sentir dans ces occasions ¹. »

Après le triomphe de l'Eglise, le grand docteur saint Athanase exprimait ainsi sa conviction et ses espérances sur ce grave sujet. « Le signe de la Croix, dit-il, a la
« vertu de confondre tous les secrets de la
« magie, et de réduire à néant ses funestes
« breuvages. Que quelqu'un en fasse l'ex-

¹ De diversis quæstionibus. Quæst. LXXXIX.

« périence; qu'au milieu des prestiges des
« démons, de l'imposture des oracles, des
« prodiges de la magie, il emploie le signe
« de la Croix; qu'il invoque le nom du
« Christ, il verra par lui-même avec quelle
« terreur les démons s'enfuient à ce signe
« et à ce nom, comment les oracles s'ar-
« rêtent, comment la magie et ses philtres
« perdent leur valeur ¹. »

Cette puissance de la Croix est donc une vérité historique en même temps qu'un dogme de notre religion, et si nous ne l'invoquons pas plus souvent, si nous n'en éprouvons pas plus de secours, il ne faut l'attribuer qu'à l'affaiblissement de notre foi. Les embûches de Satan nous environnent de toutes parts; nous courons des périls continuels pour l'âme et pour le corps; à l'exemple des vieux chrétiens munissons-nous plus souvent du signe de la Croix. Que la Croix reparaisse pour nous

¹ *De Incarnatione Verbi. CAP. XLV.*

protéger dans nos villes et dans nos campagnes, dans le secret de nos maisons comme dans les lieux publics, sur notre poitrine comme dans notre cœur.

Appliquant maintenant ces considérations à la médaille qui fait le sujet de cet opuscule, nous en concluons qu'il doit être avantageux d'employer avec foi la médaille de saint Benoît dans les occasions où nous aurions à craindre les embûches de l'ennemi. Sa protection, n'en doutons pas, se montrera efficace dans toutes sortes de tentations. Des faits nombreux et incontestables ont signalé aussi son puissant secours, dans mille occasions où, soit par l'action spontanée de Satan, soit par l'effet de quelque maléfice, les fidèles auraient eu à redouter un péril. Nous la pourrions employer aussi en faveur des autres, comme moyen de préservation ou de délivrance, dans la prévision des dangers qu'ils auraient à courir. Souvent des accidents imprévus nous menacent sur la terre ou sur

mer ; portons sur nous avec foi la médaille et nous serons protégés. Il n'est pas jusqu'aux circonstances les plus matérielles de la vie de l'homme dans lesquelles on n'ait éprouvé par son moyen la vertu de la sainte Croix et la puissance de saint Benoît. Ainsi, les esprits de malice dans leur haine contre l'homme s'attaquent aux animaux qui sont à son service, aux aliments qui doivent soutenir sa vie ; leur intervention malfaisante est souvent pour beaucoup dans la cause et la permanence des infirmités que nous ressentons ; l'expérience a prouvé que l'emploi religieux de la médaille, en l'accompagnant de la prière, opérant souvent la cessation des embûches sataniques, un soulagement marqué dans les maladies, et quelquefois même une guérison complète.

§ VI.

EFFETS MERVEILLEUX DE LA MÉDAILLE DE
SAINT BENOIT AU XVII^e SIÈCLE.

La médaille de saint Benoît ayant été donnée pour subvenir aux nécessités des chrétiens dans des circonstances très-fréquentes, mais son usage étant purement privé, souvent même secret, on ne doit pas être étonné qu'il n'ait pas été publié de recueil officiel des effets salutaires qu'elle a produits. Nous donnerons ici cependant tout d'abord quelques faits qui ont signalé son action, en choisissant entre ceux qui se rapportent à l'époque de sa première introduction en France. Ils ont été recueillis par le pieux et érudit Bucelin dans son *Benedictus redivivus*. (*Veldkirk*. 1679, pages 267-269.)

Ce fut par la Franche-Comté que la médaille, qui se répandait beaucoup en Allemagne après l'événement de Nattremberg,

pénétra dans nos contrées. En 1665, à Luxeuil, un jeune homme obsédé par l'esprit malin, était tourmenté de la manière la plus cruelle. Ses parents avaient employé tous les moyens pour l'arracher à cet état, et tous les moyens avaient été inutiles. La pensée leur vint de recourir, dans cette extrémité, à la médaille de saint Benoît. Ils donnèrent à boire à leur fils de l'eau dans laquelle ils avaient plongé ce signe sacré. A peine le jeune homme avait-il porté le breuvage à ses lèvres, que le démon commença à tourmenter sa victime avec un acharnement extraordinaire, jusqu'à inspirer de la terreur à ceux qui étaient présents. Néanmoins les parents de l'obsédé commencèrent à se rassurer, lorsqu'ils eurent entendu le démon dire par la bouche de leur fils qu'il se sentait dominé par une puissance supérieure, et qu'il sortirait du jeune homme à trois heures de nuit. L'événement justifia cet avertissement : l'ennemi infernal sortit à l'heure qu'il avait annoncée, et le

jeune homme fut rendu à la paix de l'âme et à la santé du corps.

Le fait qui suit arriva aussi à Luxeuil vers le même temps. Une jeune fille était dominée par l'esprit malin d'une manière tellement irrésistible que sa langue ne cessait de proférer des paroles obscènes. On eût dit que le démon avait établi son siège sur les lèvres de sa victime. Pour la délivrer de la violence que lui faisait l'ennemi de toute vertu, on lui présenta aussi à boire de l'eau sanctifiée par le contact de la médaille de saint Benoît; aussitôt la contrainte qu'elle éprouvait s'arrêta, et jamais il n'arriva plus à cette fille de violer dans ses discours les règles de la modestie chrétienne.

En la même année 1665, un homme avait une plaie au bras, si grande et si envenimée qu'elle n'avait cédé à aucun remède. On eut l'idée de placer la médaille sur le bras malade, en même temps que l'appareil destiné au pansement. Le lendemain, à la levée de

l'appareil, la plaie parut saine, et au bout de quelques jours, elle était cicatrisée.

Vers la même époque, un autre malade était tombé dans un état si désespéré que les secours de la médecine étaient impuissants à le soulager. Dans cette extrémité, il désira boire un peu d'eau dans laquelle on avait mis un instant la médaille, et bientôt il recouvra une santé parfaite.

En 1666, le château de Maillot, situé à quelques lieues de Besançon, était infesté par les démons. Ses habitants éprouvaient des terreurs continuelles par suite des bruits étranges qu'ils y entendaient; les bestiaux mêmes étaient décimés par des maladies inconnues. La terreur devint si grande que cette demeure fut enfin abandonnée. Des personnes pieuses conseillèrent de suspendre la médaille de saint Benoît en divers endroits des murs du château, et l'événement justifia leur confiance. Tout aussitôt la cause de tant de terreurs disparut, cette résidence fut rendue à la paix, et ses habi-

tants purent désormais y vivre sans inquiétude.

En 1665, un village de Lorraine était désolé par de fréquents incendies ; chaque jour quelque nouvelle maison périssait par les flammes, et nul ne pouvait assigner la cause de ces sinistres. Déjà douze maisons avaient été successivement consumées, quand les habitants dans leur désespoir vinrent demander du secours à une abbaye voisine. On leur donna plusieurs médailles de saint Benoît, en leur conseillant de les suspendre aux murailles des maisons que les flammes avaient jusqu'alors épargnées. Les habitants du village suivirent ce conseil, et désormais leurs demeures n'eurent plus rien à redouter de ces incendies qui avaient causé tant de ravages.

Dans une contrée de la Bourgogne, une maladie sévissait sur les bestiaux, et l'ardeur du mal était si intense que les vaches donnaient du sang au lieu de lait. Ces animaux recouvrèrent la santé lorsqu'on leur eut

donné à boire de l'eau dans laquelle on avait jeté la médaille de saint Benoît. Ce fait se rapporte aussi à l'année 1665.

Le maître d'un four à briques se plaignait de ne pouvoir plus cuire sa terre, quelque soin que les ouvriers employassent à chauffer son four. On attachâ aux murs de l'édifice la médaille de saint Benoît; tout aussitôt le feu y reprit son activité, et le phénomène malfaisant ne reparut plus. Ce fait eut lieu vers la même époque que le précédent.

§ VII.

EFFETS DE LA MÉDAILLE DE SAINT BENOIT AU XIX^e SIÈCLE. — GUÉRISONS OBTENUES.

L'heureux élan que la grâce divine a imprimé depuis un certain nombre d'années aux fidèles de France, en ranimant chez un grand nombre le sentiment des choses surnaturelles, a fait revivre la con-

fiance dans les saintes pratiques auxquelles nos pères ont dû tant de précieux secours. La médaille de saint Benoît, qui n'était bientôt plus qu'un secret que se transmettaient quelques âmes pieuses, est devenue le recours de beaucoup de chrétiens. Leur confiance a été récompensée par de nouveaux traits de protection.

Nous en raconterons ici quelques-uns, en commençant par ceux qui se rapportent à la guérison des maladies du corps.

Dans les premiers jours de juillet de l'année 1843, aux eaux de Nérès, une dame est atteinte subitement d'un fort saignement de nez. Le médecin est appelé, il constate le danger; mais les remèdes qu'il ordonne semblent activer l'hémorrhagie, au lieu de l'arrêter. On était arrivé à la soirée du troisième jour; sur les neuf heures, le péril augmente visiblement, et le médecin laisse paraître une vive anxiété. La maîtresse de l'hôtel sort éperdue de la chambre de la malade, et comme par ins-

piration elle demande si quelqu'un n'aurait pas la médaille de saint Benoît. Par bonheur on en trouve une dans l'hôtel : la malade, femme d'une foi vive, accepte la médaille, et soudain le sang s'arrête. Elle se lave les mains et le visage, et se met en devoir de se coucher, ce qu'elle n'avait pu faire depuis trois jours et deux nuits. De retour chez elle, la personne qui avait donné la médaille trouva une lettre datée de Rome, 8 juillet 1843, dans laquelle on lui disait : « Je n'ai pu jusqu'à présent trouver le livre « du bénédictin de Prague¹; toutefois voici « sur le même sujet un livret que j'ai eu de « nos Bénédictins de Rome. » Or, dans l'énumération que donne ce livret des effets miraculeux de la médaille de saint Benoît, on lit

¹ Il s'agit du livre de Bennon Löbl, abbé de Sainte-Marguerite de Prague, qui a pour titre : *Disquisitio sacra numismatica, de origine, quidditate, virtute, pioque usu Numismatum seu Crucularum S. Benedicti, Abbatis. Viennæ Austriæ, apud Leopoldum Kalivoda, 1743.* — Nous avons cet ouvrage entre les mains, et nous l'avons consulté pour la rédaction de cette notice.

entr'autres : « § VIII, *E rimedio efficacissimo pel jetto di sangue* ¹. »

Vers la même époque, une jeune personne atteinte d'une fièvre typhoïde, était réduite depuis dix jours à se tenir dans un fauteuil, la position horizontale du lit lui étant devenue insupportable. A neuf heures du soir, un ami de la famille qui était venu la visiter, lui parle des médailles de saint Benoît, et lui en glisse une dans son mouchoir. Moins de cinq minutes après, la malade s'étendait dans son lit, et le lendemain, après une nuit de profond sommeil, elle se sentait affranchie de cette fièvre redoutable, qui jusque-là avait résisté à tous les moyens de la médecine.

En janvier 1849, à T..., le Révérend Père P..., de la Compagnie de Jésus, se présente chez un particulier auprès duquel il venait chercher du secours pour un mal de dents

¹ Elle est un remède très-efficace dans les pertes de sang.

devenu intolérable. On lui parle de la médaille de saint Benoît. Après quelques mots d'explication, le malade en accepte une. Au moment où la médaille touche sa main, il pousse un cri semblable à ceux que les dentistes sont habitués à entendre, et articule ensuite distinctement ces mots : « Ma dent est cassée. » Il porte brusquement ses doigts à la bouche et les y enfonce profondément : ô surprise ! la dent est à sa place, et la douleur a disparu.

En 1858, un Bénédictin de l'abbaye de Saint-Paul à Rome ayant appris la maladie grave dont se trouvait atteint, à Juliers, dans la Prusse Rhénane, un enfant dont il était le parrain, fit passer à la mère une médaille de saint Benoît. Une violente inflammation de poitrine accompagnée de vives douleurs d'estomac, avait peu à peu conduit cet enfant aux portes du tombeau. Une nuit, la mère le voyant réduit à l'extrémité et sur le point d'expirer, est saisie tout à coup de la pensée d'employer cette

médaille qu'elle avait reçue tout récemment. Éperdue et tremblante, elle la dépose sur la poitrine de l'enfant, et se jette à genoux au pied du lit dans une fervente prière. Aussitôt la pauvre petite créature s'endort paisiblement, et après quelques heures d'un sommeil très-doux, elle se levait pleine de vie et débarrassée de son mal qui avait été jusqu'alors rebelle à tous les moyens curatifs.

Dans l'été de la même année 1858, le choléra sévissait à Tivoli, et non loin de Subiaco un homme se trouvait en proie à d'atroces douleurs. La terrible maladie fit en peu d'heures de si grands progrès, que l'on courut en hâte chercher le curé pour les derniers sacrements. Avant l'arrivée du curé, le péril devint tel que le malade se crut perdu, et tomba bientôt dans une atonie momentanée, effet de la violence du mal. Tout à coup il reprend connaissance, et sentant ses souffrances redoubler, il presse alors avec force

de ses deux mains son estomac en proie aux plus violentes crispations, et rencontre la médaille de saint Benoît qu'il portait habituellement sur lui. La pensée lui vient d'implorer le saint Patriarche, pour lequel il avait une grande vénération. Tout aussitôt les douleurs s'arrêtent ; il se lève, descend de son lit, et voyant le curé qui arrive tout haletant, couvert de sueur et de poussière, il lui dit : « Mon père, je suis guéri » ; et montrant la médaille : « Voilà ce qui m'a sauvé. » Cet homme se présenta peu après à l'abbaye des Bénédictins de Saint-Paul de Rome, apportant les attestations du curé et du médecin qui constataient la réalité du prodige.

En février 1861, une colonie de Bénédictins envoyée de la même abbaye de Saint-Paul de Rome, venait de s'établir près de la ville de Clèves dans la Prusse Rhénane. Le mois suivant, on eut à faire une clôture autour du petit jardin qui avoisinait le nouveau monastère. Un

particulier qui était fabricien de l'église paroissiale que desservaient les Bénédictins, leur proposa d'aller acheter lui-même le bois nécessaire pour la construction de cette barrière. A cet effet, il se rendit au lieu où l'on faisait la coupe des bois du gouvernement. Cet homme avait reçu la médaille de saint Benoît, et il la portait sur lui avec grande dévotion. Après avoir chargé sa charrette de plusieurs gros troncs de chêne, il se disposait à partir pour le monastère. Au moment où la charrette se mettait en mouvement, il se trouvait par derrière, et ne put se retirer à temps, lorsqu'une des pièces de bois mal assujettie vint à rouler sur le sol. Dans sa chute elle le renversa, et lui écrasa presque la jambe droite.

On transporta le blessé dans sa demeure. En apprenant cette triste nouvelle, le prieur du monastère s'écria : « C'est au service de saint Benoît qu'il a reçu cette blessure : saint Benoît le guérira. » Un des religieux

rapporta cette parole au blessé qui déjà pensait lui-même à employer le secours de la médaille dont il ne se séparait jamais. Il la place donc sur sa jambe si horriblement contusionnée, et l'y retient avec une bandelette. Bientôt il s'endort d'un profond sommeil. Le lendemain, le blessé ne se réveillait qu'au grand jour, il se levait sans effort, et sa jambe ne portait plus aucune trace de la blessure de la veille.

En 1861, dans la maison dite de Saint-Benoît, à Chambéry, une sœur souffrait depuis trois mois des douleurs très-vives aux jambes, par suite d'un coup d'air et de fatigues extraordinaires. Elle hésitait à déclarer son mal et n'avait encore employé aucun remède. La pensée lui vint de faire une neuvaine en l'honneur de saint Benoît, en employant la médaille pour obtenir la protection du saint Patriarche. Durant le cours de cette neuvaine, elle appuyait fortement sur ses jambes, l'une après l'autre, cette médaille, en invoquant le secours de

saint Benoît, et chaque fois ses douleurs se calmaient. En même temps elle continuait le service très-laborieux dont elle était chargée dans la maison. La première neuvaine n'ayant apporté à la sœur d'autre résultat que des secours intermittents, elle se décida à en commencer une seconde. Celle-ci fut couronnée d'un plein succès et enleva totalement l'infirmité. La même sœur s'étant trouvée atteinte d'une ophthalmie, eut recours au moyen qui l'avait si bien servie, et s'étant lavé les yeux avec de l'eau dans laquelle elle avait plongé la médaille, sa vue se fortifia tout aussitôt, et ne tarda pas à reprendre sa vigueur accoutumée.

Dans une localité de la Savoie, une petite fille, âgée de six ans, était travaillée depuis plusieurs semaines par des douleurs aiguës. Les nerfs de cette enfant s'étaient contractés, et on n'eût pu la toucher même du bout du doigt sans lui occasionner les plus vives douleurs. Dans cet

état elle ne pouvait plus accepter ni nourriture, ni boisson. Les parents avaient épuisé la science des médecins, et tout espoir de guérison était perdu. Deux sœurs de la maison de saint Benoît, dont nous venons de parler, étaient allées visiter leur petite élève et apporter quelques consolations à la mère. Rentrées chez elles, la pensée de la médaille de saint Benoît se présente à leur esprit. Tout aussitôt elles en envoient une, en recommandant de la mettre au cou de l'enfant, et d'essayer de lui faire avaler quelque breuvage dans lequel on l'aurait trempée. La mère de la petite malade accomplit fidèlement cette pieuse prescription. Immédiatement un soulagement marqué se fait sentir, et au bout de quelques jours l'enfant se lève parfaitement guérie.

L'année précédente, dans la même contrée, une femme atteinte d'une fièvre miliaire à la suite de ses couches, et une autre qu'une hydropisie de poitrine mettait

en danger de la vie , furent guéries toutes deux par le même moyen , c'est-à-dire en usant d'un breuvage dans lequel on avait plongé la médaille de saint Benoît.

Dans le comté de Westmoreland , en Pensylvanie , au mois d'août 1861 , une femme catholique , Madamè X... , vit tout à coup une de ses filles frappée d'une atteinte violente de diphtérie. Le mal qui avait commencé vers le soir allait s'aggravant d'heure en heure , et d'une façon d'autant plus inquiétante que les médecins sont rares dans les montagnes de ce pays. Le plus voisin avait sa résidence à quatre lieues. La mère était pleine de foi dans la protection de saint Benoît , et possédait la médaille. La pensée lui vient de plonger cette médaille dans un verre d'eau , qu'elle donnera à boire à l'enfant. Elle exécute aussitôt sa religieuse inspiration. L'enfant boit l'eau sanctifiée par le contact de la médaille , et dès le lendemain matin elle se trouvait hors de tout danger.

Dans les premiers mois de l'année 1863, à Montigny-le-Roy, une femme était atteinte d'un violent mal d'oreille qui la tourmentait depuis longtemps de la façon la plus cruelle. Des caillots de sang, des matières purulentes sortaient de temps en temps de son oreille, attestant le triste état de cet organe. La pauvre femme avait fini par devenir impropre au service, à cause de la surdité qu'elle avait contractée. Ayant reçu une médaille de saint Benoît, elle la plaça dans son oreille et récita un *Pater* et un *Ave* en l'honneur du saint Patriarche. Une minute après, elle était complètement guérie et entendait parfaitement.

La même année, à Andabre (Hérault), M^{lle} R. G. était depuis deux ans sous la menace d'un cancer au front. Une glande douloureuse s'y était formée, et elle avait résisté à tous les moyens curatifs qu'on avait employés. Un soir, avant de se coucher, cette demoiselle eut la

pensée de fixer pendant la nuit une médaille de saint Benoît sur son front en se recommandant au saint Patriarche. Elle dormit d'un profond sommeil, et le lendemain matin, ayant détaché la médaille, elle s'aperçut que la glande avait entièrement disparu

§ VIII.

GRACES SPIRITUELLES.

Le plus grand nombre des grâces dont la médaille de saint Benoît a été l'instrument de nos jours est relatif à la conversion subite de certains pécheurs, qui jusqu'alors avaient résisté à toutes les instances. Nous citerons ici seulement quelques traits.

Un ancien administrateur vivait dans une ville de province où il menait une existence très-confortable. Sa sœur, veuve et fort pieuse, lui donnait de grands soins à l'occasion des fréquentes maladies dont

il était atteint, et elle s'inquiétait en même temps des moyens de ramener une personne si chère aux pensées de l'éternité. Jusqu'alors ses efforts avaient été infructueux. Chaque tentative, même indirecte, dans ce sens, était aussitôt paralysée par ce refrain : « Si tu me parles d'un prêtre, tu me feras mourir. » La sœur faisait confidence de sa peine à quelqu'un de ses amis, et celui-ci lui répétait toujours : « Ne « tenez aucun compte du propos ; si par « votre silence, vous laissez votre frère « tomber en enfer, il ne vous le pardonne- « rait pas. » Plusieurs années s'écoulèrent ainsi.

Au mois de décembre 1846, à la suite d'une courte maladie, la gangrène se déclare ; les médecins en constatent la présence ainsi que l'inutilité d'une opération ; ils finissent par déclarer qu'en moins de deux jours le sujet aura succombé. La personne qui avait donné le conseil de ne pas s'arrêter aux propos du malade, entre

chez lui. La sœur toute éplorée confesse que, même en ce danger suprême, elle n'oserait aborder la question. — « Eh bien !
« lui dit-on, voici deux médailles de saint
« Benoît : prenez-en une pour vous, afin
« que le démon ne vous empêche pas
« d'agir, et placez l'autre sous l'oreiller de
« votre frère. » Elle exécute fidèlement ce double conseil. Cinq minutes après s'ouvre le dialogue suivant : « Ma sœur ? dit le
« malade. » — « Eh bien ! mon frère ? » —
« Ma sœur ! eh bien ! ma sœur, tu ne
« songes donc pas à envoyer chercher un
« prêtre ? » Le prêtre est mandé et arrive promptement ; le malade l'accueille avec empressement et reçoit tous les secours de l'Eglise. Deux jours après il mourait dans les plus vifs sentiments de piété.

En 1854, une femme âgée habitait un hospice d'incurables, où elle était retenue constamment au lit par suite d'une paralysie presque complète dont elle était atteinte. Ses sentiments étaient ceux d'une

impie forcenée, et des propos dégoûtants sortaient sans cesse de sa bouche, au milieu des blasphèmes les plus audacieux, à ce point que beaucoup de personnes la considéraient comme possédée du démon. On se doutait qu'elle tenait en dépôt dans son lit certains objets capables de l'entretenir dans ses dispositions perverses. Un jour que l'on s'occupait à déménager le dortoir dans un but de propreté, on enleva de son lit la malade, et on la transporta dans une salle voisine malgré ses hurlements. Les sœurs trouvèrent sous son matelas un sac rempli d'objets d'une origine et d'une destination très-suspectes. Elles déposèrent à la place du sac une médaille de saint Benoît, et peu après la malade fut reportée dans son lit, sans qu'on l'eût instruite de ce qui avait été fait pendant son absence. Mais l'esprit mauvais le lui révéla sans doute ; car au moment où elle approchait du lit, elle apostropha les sœurs avec violence, se plaignant de

l'enlèvement du sac. On la couche, et tout à coup un calme inusité succède à ses cris; la joie apparaît sur ce visage qui n'avait offert jusqu'alors que des traits horriblement contractés. La pauvre créature demande un prêtre. Quelques jours après, l'infirmerie, changée en chapelle, toute rayonnante de lumières et parsemée de fleurs, recevait Notre-Seigneur qui venait consoler et guérir cette âme, échappée comme le passereau, après la rupture du filet infernal.

En 1859, une pauvre femme vint communiquer ses chagrins à une personne qui connaissait les vertus de la médaille de saint Benoît. Le mari de cette femme, brave ouvrier, avait la funeste habitude de boire outre mesure. Tout ce qu'ils gagnaient l'un et l'autre était régulièrement épuisé à la fin de la semaine, et une misère extrême régnait dans le ménage. La personne dont nous venons de parler remit à la pauvre femme une médaille, et lui conseilla de la

faire toucher à la bouteille de vin qu'elle plaçait sur la table à côté de son mari, tandis qu'elle-même se contentait d'eau pure. L'homme eut à peine bu qu'il s'écria : « Ce vin est exécration. J'aime mieux boire de l'eau ; je prendrai ma revanche plus tard. » En effet il sort de table, demande de l'argent et se rend bientôt au cabaret voisin, d'où il ne revenait jamais que fort avant dans la nuit et toujours privé de raison. Au bout d'un quart d'heure environ, il rentre et dit à sa femme : « C'est un complot contre moi ; le vin du cabaret est encore plus mauvais que le nôtre. » La nuit fut calme. Le lendemain et les jours suivants, l'eau était devenue la boisson du pauvre ivrogne. Sa femme qui était bonne chrétienne, ne tarda pas à obtenir de lui qu'il remplirait désormais ses devoirs religieux.

La même année 1859, à T...., une femme octogénaire avait déclaré vouloir mourir sans se confesser, et il y avait plus

de soixante ans qu'elle ne s'était approchée des sacrements. Le prêtre appelé par un ami s'attendait à un refus. On lui met dans la main une médaille de saint Benoît, en lui disant : « Allez, ne craignez pas. » La vieille femme se retourne du côté du mur, et dit à haute voix : « Je vais dormir. » Le prêtre lui répond : « Prenez cette médaille « et dormez : je vais prier. » Il se met à genoux près du lit, et avant qu'il ait fini de réciter le *Memorare*, la vieille femme se retourne de son côté, fait signe à ses parents de s'éloigner, et commence sa confession.

Le 14 mars 1859, un pieux laïque rencontre dans la rue un prêtre qui paraissait fort inquiet sur le compte d'un jeune homme de dix-sept ans, revenu malade de Paris, et qui ; au dire du médecin, n'avait plus que très-peu de jours à vivre. Le prêtre s'était présenté par trois fois à la porte du malade ; il n'avait pas même été reçu par la famille. Le laïque lui parle de la médaille

de saint Benoît, et lui en remet une entre les mains, en l'engageant à retourner à l'assaut. Le prêtre éprouve d'abord un refus ; il montre alors la médaille qu'il vient offrir au malade. « Ceci est différent, lui « répond-on ; entrez, Monsieur. » Il pénètre enfin dans la chambre du malade. A la vue du prêtre, le jeune homme se couvre le visage de ses draps : « Acceptez cette médaille, mon cher ami », lui dit le prêtre. Aussitôt le malade se découvre, et commence sa confession avec les plus vifs sentiments de componction.

En 1860, un vieillard protestant, recueilli dans un des asiles de Paris, était tombé dangereusement malade, et il ne restait plus d'espoir de le conserver à la vie. Les sœurs qui desservaient l'établissement, renonçant à l'espérance de lui voir recouvrer la santé du corps, se préoccupaient depuis longtemps de lui procurer du moins la vie de l'âme. A cette fin, elles avaient fait neuvaine sur neuvaine, communions

- particulières et générales , fait dire beaucoup de messes ; et tous les efforts semblaient devoir rester sans résultat. Enfin , un ami de la maison étant venu visiter les malades un jour de dimanche , et ayant appris l'imminent danger de mort auquel était exposé le pauvre protestant , conseilla de lui donner la médaille de saint Benoît , et même de la placer sous le traversin de son lit s'il ne voulait pas l'accepter. Le conseil fut immédiatement suivi , et la médaille passée au cou du moribond. A la prochaine visite que fit le même particulier à l'établissement, il eut la consolation d'apprendre que ce même dimanche où il avait recommandé l'emploi de la médaille, le protestant avait imploré, à minuit, la grâce de rentrer dans l'Eglise. On lui avait proposé successivement d'aller chercher l'un des deux curés les plus voisins ; il les avait refusés l'un et l'autre , déclarant préférer l'aumônier de la maison, qu'il avait eu occasion de connaître. Celui-ci n'ayant pas

le pouvoir de recevoir l'abjuration ni d'absoudre de l'hérésie, on avait dû recourir à l'Archevêché, et malgré la plus grande diligence, il n'avait pas été possible d'administrer les sacrements au moribond avant neuf heures du matin. Le vieillard avait accompli avec une grande piété tous ses devoirs religieux, et il était mort paisiblement dans la soirée.

Un docteur Puséyste anglais, jeune ministre rempli d'instruction, se trouvait à T... en 1861. Plein d'ardeur pour la controverse, il chercha à nouer des relations avec trois ministres devenus zélés catholiques, qui étaient retirés à la campagne, aux environs de la ville. Les discussions durèrent neuf jours, sans amener aucun résultat. Le dixième jour, 14 mai, avait été marqué par le ciel pour voir la fin de ces luttes destinées à préparer un retour éclatant. Le Puséyste allait rentrer en ville; l'un de ses trois amis ayant à conduire plusieurs enfants au cirque établi en ce moment sur le champ de foire,

2...

lui proposa de l'accompagner. On arrive et l'on prend place. Pendant que les enfants jouissaient du spectacle, les deux controversistes avaient repris leur discussion, parlant anglais, sans s'inquiéter des voisins. Vers le milieu de la soirée, le Puséyste résume la conversation par ces mots : « J'en ai
« assez ; n'en parlons plus, vous n'obtien-
« drez rien. » Le catholique est d'abord interdit du coup ; mais se rappelant ce qu'il avait entendu dire au sujet de la médaille de saint Benoît, il prend celle qu'il avait sur lui, et engage son interlocuteur à l'accepter. Celui-ci tend la main et la reçoit. Plusieurs minutes se passent en silence de part et d'autre. Le catholique priait. Tout à coup le Puséyste reprend en ces termes :
« Mon ami, j'ai eu tort de discuter si long-
« temps avec vous. La lumière brille à mes
« yeux, et je n'ai plus à m'occuper que de
« mon abjuration. » Cinq jours après, cette abjuration était prononcée, et la vraie Eglise comptait un membre de plus.

Une pieuse ouvrière de la ville de Noyon était cruellement affligée au sujet de sa mère atteinte d'aliénation mentale, et poursuivie d'accès durant lesquels elle devenait furieuse. Cette malheureuse femme était redoutée des personnes qui apportaient de l'ouvrage à sa fille; elle jetait les meubles par les fenêtres, et donnait sans cesse lieu de craindre qu'elle ne s'y précipitât elle-même. Cet état durait depuis plusieurs années; mais ce qu'il offrait de plus pénible encore pour la fille, c'est que tout espoir lui était enlevé de voir sa mère recourir au sacrement de Pénitence pour mettre ordre à sa conscience; et l'on avait d'autant plus raison de s'inquiéter que la pauvre femme était tombée subitement dans cet état de démence. En 1861, une personne pieuse remit à la fille une médaille de saint Benoît; celle-ci la passa au cou de sa mère. A l'instant toutes les fureurs de cette infortunée se calmèrent; elle baisait sans cesse cette médaille, et elle ne tarda pas à se confesser, ce qu'elle fit avec

toutes les marques de la plus vive compassion. Depuis ce temps, elle est d'une douceur inaltérable; son grand âge la retient au lit depuis quelque temps, aucune impatience ne vient l'agiter, et tout fait espérer qu'elle aura une fin heureuse.

§ IX.

PROTECTION CONTRE LES EMBUCHES DES DÉMONS.

On peut regarder l'action de la médaille de saint Benoît contre les embûches du démon, comme le principal objet que la bonté divine s'est proposée en faisant ce don aux fidèles. Nous recueillons ici quelques faits qui pourront éclairer nos lecteurs, et les diriger dans certaines circonstances qui se rencontrent aujourd'hui plus souvent encore que dans le passé.

En 1839, un magnétiseur renommé, qui venait de parcourir avec succès plusieurs villes de France, s'arrêta à T... pour

y donner des séances publiques. Il menait avec lui une jeune fille somnambule, dont il tirait grand profit. La première séance eut lieu dans une ancienne et vaste église, depuis longtemps livrée à la profanation. Une foule immense s'était rendue à l'appel; mais elle fut trompée dans ses espérances, et l'argent fut rendu à ceux qui se plaignaient : le magnétiseur n'avait pu rien obtenir ce jour-là de la pauvre somnambule. Bientôt on annonça, par de nombreuses affiches, qu'une seconde séance aurait lieu à l'hôtel de ville; mais cette fois encore la déconvenue fut entière. Le magnétiseur, qui en était pour ses frais, fut pressé de déguerpir, laissant les journaux de la cité discourir à perte de vue sur les causes de l'insuccès : appartement trop chaud, lumière trop vive du gaz, etc.

Voici ce qui s'était passé. Une religieuse ayant eu connaissance du projet en question, et sachant que l'Église improuve la pratique du magnétisme, pensa qu'il était

à propos de combattre les opérations du magnétiseur, en ce qu'elles pouvaient avoir de diabolique. Elle se borna à suspendre une médaille de saint Benoît en dehors de la fenêtre de sa cellule et recommanda l'affaire au saint Patriarche. La victoire ne pouvait être incertaine, et le prince des *puissances de l'air*, comme l'appelle saint Paul, fut vaincu.

Un homme de notre connaissance se trouvait en octobre 1858 dans une commune du département de la Vienne. Dans une réunion d'amis à laquelle il prenait part, on vint à parler des tables tournantes, et on relata les succès que plusieurs des personnes présentes avaient obtenus dans ce genre d'expériences l'année précédente. A la suite de cette conversation qui trouva quelques incrédules, il fut convenu qu'on se réunirait le lendemain à midi pour donner une séance. Malgré quelque scrupule chez plusieurs, tous se rendirent à l'heure dite, et l'on se mit hardiment à

l'œuvre, en observant exactement les conditions d'usage. Après deux longues heures d'essai, tout espoir de succès s'évanouit et les amis allaient se séparer, cherchant à deviner la cause de ce mutisme inaccoutumé.

M^{lle} X^{***}, qui avait fait partie de ce cercle, émit l'opinion que les médailles qu'elle portait sur elle, notamment celle de saint Benoît, pouvaient bien n'avoir pas été étrangères à la déconvenue. On convint alors d'une autre séance pour le lendemain soir à huit heures. Cette fois M^{lle} X^{***}, qui avait laissé chez elle toutes ses médailles, ne voulut pas, ainsi démunie, prendre une part active à l'opération, et elle se tint constamment à l'écart dans un coin du salon.

Au bout d'une demi-heure au plus, certains frémissements se firent sentir; ils furent suivis de craquements dans la table, ce qui fit prévoir que bientôt elle allait remuer d'elle-même. Un médecin convint

que lorsqu'elle voudrait parler, elle frapperait avec un de ses pieds deux coups pour *oui*, et un pour *non*. En effet elle ne tarda pas à s'enlever, à la grande satisfaction des assistants, et l'on se mit à l'interroger, d'abord sur des sujets frivoles, puis sur son silence de la veille. — D. « Pour-
« quoi n'as-tu pas voulu répondre hier? Est-
« ce parce que M^{lle} X*** avait sa médaille
« de la sainte Vierge? » — R. « Non. » —
D. « Est-ce parce qu'elle avait celle de
« saint Benoît? » — « Oui » (deux coups
très-forts). — D. « La médaille de la sainte
« Vierge ne t'aurait donc pas empêché de
« venir? » — R. « Non. » Il est à remar-
quer qu'en effet presque tous les assistants
portaient sur eux habituellement des mé-
dailles de la sainte Vierge et des scapulai-
res ¹. On passa à d'autres questions.

¹ Quelques personnes ont paru étonnées de ce que, dans la circonstance que nous racontons, Dieu ait voulu agir par le moyen de la Médaille de saint Benoît, plutôt que par celle de la sainte Vierge. Elles n'ont pas

D. « Comment t'appelles-tu? » La table s'arrêtant alors, comme il était convenu, sur les lettres de l'alphabet correspondantes à celles des mots qu'elle devait exprimer, indiqua successivement : S. A. T. Ces lettres ne laissaient plus de doute, et chacun devina Satan, avant que la table eût achevé le mot. Plusieurs personnes quittèrent alors le cercle avec effroi; quelques autres plus hardies continuèrent les interrogations. On adressa à la table diverses questions religieuses ou scientifiques sur lesquelles elle garda un complet silence; deux fois elle se renversa complètement par un mouvement spontané, après quoi, elle recommença à tourner. Quelqu'un lui dit : « Vou-

réfléchi que ce raisonnement irait à anéantir le recours aux Saints, puisque la sainte Vierge exerce un pouvoir incontestablement plus étendu que celui de tous les Saints ensemble. Il serait à propos que ces personnes comprennent que Dieu lui-même nous accordant souvent par Marie des faveurs que nous lui avons demandées sans être exaucés, Marie daigne aussi trouver bon que nous obtenions par les Saints des secours qu'il ne dépendrait que d'elle de nous accorder.

« dras-tu revenir demain ? » Sur la réponse affirmative, la même personne demanda l'heure : la table frappa douze coups. « D. Est-ce midi ? — R. Non. — D. Minuit ? — R. Oui. »

Ces réponses jointes à beaucoup d'autres qu'il serait trop long de rapporter ici, firent une vive impression sur les assistants, auxquels le doute fut enlevé quant à la nature de l'agent mystérieux qui s'explique par les tables tournantes. La séance s'était prolongée jusqu'à onze heures du soir, et chacun se sépara en se promettant de porter désormais sur soi la médaille de saint Benoît.

En 1840, le conseil municipal de la ville de S..., songeant à donner de l'élargissement à une voie publique, qui d'ailleurs satisfaisait parfaitement déjà aux besoins de la circulation, décida que l'on prendrait une partie notable d'une église dédiée à la sainte Vierge et pèlerinage fréquenté. Pour réaliser ce plan, on se mit à construire un mur de refend dans toute la

longueur de l'église. La chapelle de la Madonne se trouvait précisément sacrifiée à cette inutile question de voirie. Déjà le mur s'élevait à vingt pieds de hauteur, et l'église livrée aux ouvriers était encombrée de matériaux. Un voyageur témoin de cette triste profanation propose d'attacher la médaille de saint Benoît au pied de la statue de la Madonne, que l'on avait reléguée provisoirement dans la partie conservée de l'église. Peu de jours après, l'ingénieur qui avait eu la triste pensée de mutiler la maison de Dieu, est enlevé par une maladie subite. Son successeur, dès la première visite qu'il fait sur le lieu des travaux, est frappé de l'inutilité d'une mutilation déjà si odieuse en elle-même; il ordonne sur-le-champ aux ouvriers de suspendre les travaux. Le lendemain sur un rapport amplement motivé, il obtient du conseil municipal mieux avisé la démolition du mur qui atteignait bientôt la voûte, et la remise de l'église en son premier état.

A peu de distance de Rennes, une maison qui était à la fois café et billard était habitée et dirigée par un ménage chrétien. Dans ces dernières années, d'étranges symptômes de la présence des démons s'y firent tout à coup sentir. Alors même qu'il n'y avait personne au billard, des bruits et des voix imitaient une nombreuse assemblée de joueurs; les meubles changeaient de place dans la maison sans que personne y portât la main, les portes s'ouvraient et se refermaient, et un bruit extraordinaire se produisait dans les lits des diverses chambres. Une nuit de Noël, la servante étant montée à sa mansarde pour s'habiller avant de se rendre à la Messe de minuit, trouva cette pièce remplie d'une épaisse fumée au sein de laquelle s'agitait quelque chose d'insaisissable. Elle poussa un cri, sortit précipitamment et tomba sans connaissance. Les habitants de la maison étaient en proie à une terreur continuelle par suite de ces étranges phé-

nomènes. Ils avaient fait dire un grand nombre de messes pour les défunts, et réclamé les prières de l'Eglise pour la bénédiction des maisons infestées, et jusqu'alors le fléau n'avait pas cessé. Il n'y avait plus rien à faire que de déloger enfin de cette maison nouvellement construite, et dans laquelle les habitants avaient espéré trouver un logement commode et agréable. Une pieuse femme parla de la médaille de saint Benoît, et engagea les habitants de la maison à y recourir. On commença par en attacher une sur chaque porte, et tout aussitôt la délivrance se fit sentir. Mais on n'avait pas songé à placer le signe du salut à l'entrée de la cave, et toute la malice des démons sembla s'y être réfugiée, tant on y entendait de bruit et tant il s'y faisait de désordre. On y apposa aussi la médaille, et l'influence diabolique quitta enfin la maison ; mais ce ne fut pas sans vengeance, car la personne de qui nous tenons le récit de ces faits qui se rapportent à l'année 1864, fut subite-

ment saisie par une cruelle obsession du démon qui la fit durement souffrir en son âme et en son corps. Elle a obtenu enfin du soulagement en suivant les conseils de son directeur qui lui a recommandé des'armer de hardiesse contre le démon, et de prononcer contre lui fréquemment les saints noms de Jésus, Marie et Joseph.

En 1863, dans une communauté religieuse qui tient un pensionnat à A....., on s'aperçut que les verres des lampes se cassaient, tour à tour, dans la salle d'étude et dans le réfectoire du pensionnat. Les verres à boire des Sœurs converses se trouvaient pareillement cassés dans les tiroirs au réfectoire, sans qu'aucune surveillance pût faire découvrir la cause d'un tel désordre qui était journalier. Cet état de choses durait depuis plusieurs semaines, lorsqu'il vint en pensée aux Sœurs d'avoir recours à la médaille de saint Benoît. On plaça cette médaille dans les lampes et dans les tiroirs, et tout

aussitôt les accidents cessèrent. Chose étonnante ! les verres des lampes qui éclairaient dans les galeries et dans les autres pièces de la maison furent attaquées à leur tour, et les cassures recommencèrent comme de plus belle. Elles ne s'arrêtèrent que lorsque les Sœurs se furent résolues à employer le moyen qui leur avait si bien réussi dans la salle d'étude et dans le réfectoire du pensionnat. Alors tout fut fini.

§ X.

PRÉSERVATION DANS LES DANGERS.

Entre les effets de la médaille, lorsqu'elle est employée avec une foi vive et simple, on a toujours compté la préservation efficace dans les dangers. Voici quelques faits récents qui prouveront que la vertu qu'elle a reçue de Dieu à cet effet est loin d'être épuisée.

Au mois de juin 1847, quatre frères des

Écoles chrétiennes et deux autres voyageurs occupaient l'intérieur de la diligence allant de Paris à Lyon : on partait d'Orléans. L'un des voyageurs, après avoir parlé de la médaille de saint Benoît, en remit une à chacun de ses compagnons de voyage. Il était occupé à leur donner le sens des lettres, lorsque tout à coup les chevaux lancés au galop, et n'obéissant plus au postillon, entraînent la voiture dans une direction qui allait être fatale. La moitié de la route était dépayée, et les ouvriers avaient disposé les pierres qui devaient servir au repavage, en manière de garde-fou, dans toute la longueur de la partie dépayée. Les chevaux franchissent cet obstacle et précipitent la diligence de l'autre côté. La voiture penche d'une manière effrayante, mais elle ne verse pas. Durant quelques minutes, elle laboure le sable, puis dans un clin d'œil, elle se retrouve d'aplomb sur la route, et s'arrête au moment où tous les traits se rompent par l'effet de la secousse.

Ce fait s'est passé près de Château-Neuf (Loiret), village situé à deux lieues environ de Saint-Benoît-sur-Loire. Les habitants, témoins de cette protection miraculeuse, criaient : « Miracle ! une voiture vide aurait versé. »

Quelques années auparavant, en juin 1843, près d'Ecommoy, sur la route du Mans à Tours, deux chevaux attelés à une diligence s'arrêtent tout à coup au milieu d'une pente très-roide, et se mettent à reculer avec une rapidité effrayante. Deux des voyageurs du coupé ouvrent la portière et s'élancent sur la route ; le troisième, au lieu de descendre de la voiture, prend entre ses mains une médaille de saint Benoît qu'il avait sur lui ; soudain la diligence s'arrête immobile, et les chevaux qui s'étaient jetés de côté reprennent doucement le milieu de la route.

Un jour d'été, en 1858, à Paris, vers cinq heures de l'après-midi, un camion chargé de nombreux colis se trouvait arrêté devant le n° 4 ou 6 de la rue Royale-Saint-

Honoré. Il occupait le milieu de la chaussée, et le désordre qui régnait dans son vigoureux attelage gênait la circulation et attirait l'attention des passants et des habitants de la rue. L'un des traits s'étant rompu ou décroché, le cheval de tête était revenu en arrière. Transporté d'une fureur aveugle, il se dressait de toute sa hauteur sur ses jambes de derrière; et levant celles de devant presque perpendiculairement, il se laissait tomber de tout son poids sur un autre cheval qu'il mordait à belles dents, ne lâchant prise que pour se cabrer de nouveau et recommencer le même manège. Tous les efforts du camionneur, en tirant sur le cordeau, ou en frappant la tête de l'animal à coups de manche de fouet, ne faisaient que l'irriter davantage, et la scène menaçait de se prolonger indéfiniment, malgré l'assistance de l'agent de police et les conseils de tous ceux qui s'empressent d'en donner en pareille circonstance. Un pieux fidèle qui se trouvait au nombre des

témoins de ce terrible embarras , et qui savait par expérience combien est puissante l'intervention de saint Benoît , eut la pensée de recourir secrètement à la médaille , en ajoutant une invocation au saint Patriarche. La formule était à peine achevée que l'animal , tout tremblant encore , passait du paroxysme de la fureur au calme le plus parfait , se laissant caresser et remettre en place.

Dans le cours du même été , par une belle matinée , deux militaires en petite tenue , revenant sans doute de promener les chevaux confiés à leurs soins , se trouvaient arrêtés devant la mairie du premier arrondissement , et attiraient l'attention des passants et des oisifs de la rue d'Anjou-St-Honoré , à Paris. L'un des chevaux , refusant de marcher , s'était mis en travers , et tous les efforts du cavalier semblaient impuissants à le tirer de là. L'animal faisant face à un terrain vide qui se trouve vis-à-vis de la mairie , paraissait

comme enchaîné à cette place, et par moments il frémissait de tous ses membres. Un homme plein de foi dans la vertu de la médaille de saint Benoît, s'étant rendu compte de la situation, autant qu'il pouvait en juger à distance, mais n'étant pas encore arrivé sur le lieu, est saisi de la pensée que l'ennemi des hommes pourrait bien n'être pas étranger à la situation pénible du cheval et du cavalier. Craignant un accident, il prononce la conjuration dont les initiales sont inscrites sur la médaille : *Vade retro, Satana*, etc. La formule n'est pas plus tôt achevée que le cheval se met à piaffer deux ou trois fois en se cabrant; puis il reprend son immobilité première. La personne dont nous parlons qui s'avancait toujours vers l'hôtel de la mairie, voyant que l'embarras n'avait pas cessé, prend en main la médaille qu'elle avait sur elle, et se met à dire intérieurement : « Grand saint Benoît, priez Dieu
« qu'il fasse que par votre intercession

« ces chevaux marchent docilement sous
« la conduite de leurs cavaliers, et ne
« causent pas d'accident. » Aussitôt le
cheval rétif reprend sa route, et part au
galop avec l'autre qui l'attendait. Le libé-
rateur inconnu demanda alors à une femme
qui était sur le trottoir, au coin de la rue
de Surèsnes, s'il y avait longtemps que les
deux chevaux étaient arrêtés à cet endroit ;
il apprit qu'ils étaient retenus là depuis
un quart d'heure.

Durant l'hiver de 1858 à 1859, la même
personne se trouvait à l'entrée de la rue
Miromesnil, à Paris. La foule des passants,
arrêtée sur le trottoir en face de cette rue,
appela son attention sur un palefrenier
dont le cheval refusait obstinément de
marcher. L'animal s'était mis en travers,
et restait comme insensible au double
aiguillon de la cravache et de l'éperon. Le
particulier dont nous parlons fit halte lui-
même quelques instants pour se rendre
compte de ce qui se passait. Lorsqu'il eut

vu le jockey, à bout de patience, demander et prendre en selle un verre de vin, comme pour se donner contenance et aussi un peu de courage, l'animal persistant à ne pas vouloir bouger de place, il conclut que Satan pouvait y être pour quelque chose, et il s'empressa de s'en assurer au moyen de la médaille de saint Benoît. A peine la formule conjurative eut-elle été prononcée que le cheval partit au galop par l'avenue de Marigny. Heureux de ce premier succès, mais se défiant encore des ruses de l'ennemi invisible, le pieux catholique continua sa route, en suivant des yeux l'homme et la bête. Tout à coup il voit celle-ci, après être arrivée vers le milieu de l'avenue, s'arrêter court et se mettre de nouveau en travers. Il prend alors en main la médaille, et dit intérieurement : « Grand saint
« Benoît, priez Dieu qu'il fasse que, par
« votre intercession, ce cheval obéisse à
« son cavalier et ne lui fasse pas de mal. »
Immédiatement l'animal part ventre à terre,

tourne à droite dans l'avenue des Champs-Elysées, et disparaît en un clin d'œil.

Le dimanche 28 novembre 1858, le jeune Henri S..., âgé de quatorze ans, apprenti chez Monsieur P..., émailleur en bijoux, à Paris, rencontre dans la rue une personne qu'il savait remplie d'intérêt pour sa famille. Il la salue avec empressement, et après quelques mots échangés, il reçoit d'elle une médaille de saint Benoît, qu'elle lui offre, dit-elle, comme une protection contre les dangers qui pourraient le menacer. Le jeudi suivant, 2 décembre, notre apprenti s'étant laissé glisser sur les mains par la rampe de l'escalier, préoccupé de la pensée d'un choc avec une autre personne qui montait, avance la tête, perd l'équilibre et tombe d'un étage et demi. Dans sa chute, il rencontre d'abord la rampe inférieure contre laquelle heurtent ses reins; de là le contre-coup le rejette à la dernière marche, sur laquelle il se trouve assis, sans autre mal que l'étourdissement causé

par la chute elle-même. Bientôt il remonte à l'atelier pour reprendre son travail. Le patron le renvoya à sa mère, voulant le laisser reposer quelques jours, dans la crainte des suites fâcheuses que pouvait entraîner un tel accident. La santé du jeune apprenti n'éprouva aucun dérangement, et il fut fondé à attribuer la protection insigne dont il avait été l'objet à la présence sur lui de la médaille de saint Benoît, qui lui avait été offerte si à propos.

A Tours, en 1859, un jeune homme s'exerçait à la gymnastique dans un établissement spécial. Il exécutait un des exercices qui consiste à se hisser jusqu'au plancher supérieur, que l'on doit ensuite toucher de tout son corps, en se tenant étendu parallèlement au sol, et à la force des poignets. A peine a-t-il pris la position horizontale que les écrous qui retenaient la perche se rompent, et le jeune homme tombe de quinze pieds à plat sur le dos, avec la perche elle-même sur la poitrine.

Le maître qui présidait à l'exercice pousse un cri d'effroi ; le jeune homme se relève , prend sa médaille de saint Benoît , et dit en la lui montrant : « Voyez , elle m'a sauvé « la vie , je n'ai rien ; touchez mon pouls. »

Un jour de février 1859, un enfant en très-bas âge avait été conduit par sa bonne au jardin des Tuileries. Vers trois heures de l'après-midi, l'Empereur vint à passer. La gardienne de l'enfant, entraînée par la curiosité, se met à courir du côté de la voiture impériale, et se perd dans la foule sans plus songer à l'enfant qu'elle était chargée de garder. Celui-ci se croyant abandonné se décide immédiatement à regagner la demeure de ses parents, rue Saint-Florentin. L'affluence des équipages était effrayante à ce moment dans la rue de Rivoli. L'intrépide enfant n'en est pas intimidé ; il traverse résolument la rue, et arrive chez ses parents consternés de le voir rentrer seul. Interrogé sur l'absence de sa bonne, et entendant les exclamations de sa sœur

ainée sur les dangers qu'il avait çourus , il répond avec calme : « Eh ! n'avais-je pas
« sur moi la médaille de saint Benoît ?
« Quand j'ai été pour traverser la rue ,
« les voitures ont fait *frrrou ! frrrou !* et
« m'ont laissé passer. »

En 1859, une communauté religieuse , vouée à l'éducation des jeunes filles , venait de faire construire à Paris un vaste bâtiment destiné à servir de dortoir aux élèves. Terminé depuis assez longtemps pour que l'on pût déjà l'habiter, les parents qui profitaient des parloirs établis au rez-de-chaussée, et les élèves qui appréciaient les excellentes conditions de leur nouveau logement, applaudissaient à l'heureuse pensée qu'on avait eue de le construire, lorsque des craquements de nature à inquiéter commencèrent à se faire entendre dans toutes les parties de l'édifice. On les attribua d'abord au travail de la charpente; mais les choses en vinrent bientôt à ce point que les parents effrayés du danger auquel

leurs enfants pouvaient être exposées, parlèrent de les retirer. On essaya de calmer leurs inquiétudes en faisant appeler l'architecte; mais rien n'était capable de les rassurer. Pour leur faire prendre patience, les religieuses durent s'engager à ne plus faire coucher les enfants dans le nouveau dortoir, et à prendre les mesures nécessaires pour prévenir tout accident. Il ne s'agissait de rien moins que d'entreprendre une nouvelle construction; mais la dernière avait absorbé toutes les ressources disponibles de la communauté. Un ami de la maison auquel deux de ces dames faisaient part de leur embarras, conseilla de recourir à saint Benoît. Dans ce but il les invita à placer une médaille du saint Patriarche à chaque étage du nouveau bâtiment, et à en enterrer une aux quatre points cardinaux, dans les fondations, en récitant cinq *Gloria Patri*, en l'honneur de la Passion, trois *Ave Maria*, en l'honneur de la sainte Vierge, et enfin trois *Gloria Patri*, en

l'honneur de saint Benoît. Le conseil fut adopté, et dès les premiers jours qui suivirent l'emploi des médailles, on n'entendit plus de craquements, et la communauté n'eut plus qu'à rendre grâce à Dieu, à la sainte Vierge et à saint Benoît, pour la protection qui lui avait été si visiblement accordée.

En juillet 1859, à Paris, M. M..... passait avec un cheval ombrageux dans l'avenue Gabrielle. Il était rendu derrière le jardin de l'Élysée, au moment où l'un des jardiniers arrosait les parterres. Une charrette chargée de bois se trouvait arrêtée en cet endroit, par suite d'un accident survenu à une voiture dont le cheval s'était abattu. Le jet de la pompe effraye le cheval de M.....; l'animal se retourne brusquement et ramène son cavalier à vingt-cinq pas. Celui-ci le reporte en avant, en criant au jardinier : « Cessez d'arroser »; mais le jardinier n'en tient aucun compte, et le cheval ramène de nouveau son cavalier.

Enfin pressé par l'éperon et la cravache, il passe au galop en se dérochant, et se presse si violemment sur la charrette, que le moyeu de la roue déchire les deux sangles et tort l'étrier d'acier. M..... attentif au danger, a dégagé son pied de l'étrier, mais en se penchant à droite pour se soustraire au choc, il perd l'équilibre et se trouve lancé par-dessus la tête du cheval, qui le franchit étendu par terre, sans le toucher. L'animal avait été tellement effrayé du jet d'eau, que bien que le cavalier eût essayé de lui tourner la tête du côté opposé, il s'était précipité sur la charrette, comme il se serait lancé en plaine ou partout ailleurs. Le cavalier, qui était muni de la médaille de saint Benoît, n'eut pas de contusions, et en fut quitte pour une courbature. Quant au cheval, écorché par la roue au flanc et au-dessus de la hanche, il dut être soigné pendant une douzaine de jours. L'étrier fut porté chez un sellier de la rue de Suresnes, auquel des personnes présentes

au moment de l'accident, témoignèrent une vive surprise d'avoir vu le cavalier se relever sans aucune blessure.

Dans le cours du printemps de 1861, un particulier attendait un jour l'omnibus devant le bureau de la rue Royale-Saint-Honoré. Il voit arriver à toute vitesse du haut de la rue une voiture de place qui tout à coup s'arrête au milieu de la chaussée, à dix pas de lui. Les deux chevaux qui traînaient cette voiture se mettent en travers, et tournent avec le timon tantôt à gauche, tantôt à droite. Le cocher les fouette vigoureusement ; mais c'est en vain qu'il tente de les réunir. Chacun tire de son côté ; la voiture reste exposée à un choc que rend imminent l'affluence de celles qui circulent en cet endroit et à cette heure de la journée. Déjà les voyageurs mettent la tête à la portière et songent à descendre. Le cocher est au désespoir. Un catholique zélé, qui voit leur inquiétude à tous, ne la laisse durer que le temps nécessaire pour

en constater l'existence. Il dit à un homme de peine qu'il connaissait, et qui se trouvait à côté de lui sur le trottoir : « Ce « pauvre cocher est bien embarrassé avec « ses chevaux ; je vais le faire marcher de « suite ; vous allez voir, ce ne sera pas « long. » Il prononce ensuite intérieurement la formule inscrite sur la médaille de saint Benoît. A l'instant les deux chevaux s'arrêtent, se remettent ensemble et partent au galop. « Eh bien ! dit le libérateur à son « voisin, comment trouvez-vous le pro- « cédé ? » — « Ma foi ? il n'est pas mauvais « du tout », répond l'autre, en ouvrant des yeux tout réjouis, et comme attendant une révélation que des raisons particulières ne permettaient pas de lui faire.

Une médaille de saint Benoît avait été donnée à une pauvre femme qui venait de perdre son mari, et qui dès lors habitait seule une petite maison isolée, à quelque distance de Rennes. La nécessité d'habiter seule cette maison occasionnait une grande

terreur à cette pauvre veuve , et ce fut la cause qui porta une personne pieuse de Rennes à lui faire part de cette médaille comme gage de protection. En 1862 , un forçat libéré rôdait dans le pays , et il imagina de mettre le feu à cette petite maison afin d'y attirer les paysans , et d'être à même pendant ce temps-là de faire son coup dans leurs demeures , sur lesquelles personne ne veillerait à ce moment. La pauvre veuve , se trouvant chez un voisin , éprouve tout à coup une inquiétude extraordinaire , et dit qu'elle se sent pressée de retourner chez elle. Elle arrive bientôt , et voit sortir de sa petite étable un nuage de fumée. En même temps elle aperçoit un homme qui avait l'air de se sauver à travers champs. Sans trop se rendre compte , elle se met à la poursuite de cet homme dans lequel elle reconnaît un vagabond qui était venu lui demander à boire peu de temps auparavant. En le poursuivant , elle pousse des cris qui éveillent l'attention du

métayer le plus voisin. Celui-ci sort avec ses domestiques, et il reconnaît à son tour, dans l'homme qui fuyait, un malfaiteur par qui il avait été attaqué de nuit peu de temps auparavant. On ne tarde pas à se saisir de ce malheureux, et il est remis entre les mains de la justice. Condamné à quatorze ans de travaux forcés, il avoua à l'audience ses efforts pour incendier la petite maison, et déclara que n'ayant pu en venir à bout, il avait fini par jeter un fagot enflammé dans l'étable, après quoi il s'était enfui. Cette tentative d'incendie ne produisit aucun mauvais résultat ni dans l'étable ni dans le reste de la maison.

§ XI.

SECOURS AUX ANIMAUX UTILES A L'HOMME.

La Notice italienne sur les effets de la médaille de saint Benoît constate la protection qu'elle a souvent attirée sur les ani-

maux domestiques, en les délivrant de leurs maladies et en leur rendant la fécondité¹. Cette particularité ne saurait étonner un chrétien qui sait que l'Eglise emploie l'efficacité de ses prières en faveur des animaux que la Providence a destinés au service de l'homme. Voici un fait qui s'est passé à T..., et qui semble de nature à justifier cette confiance. Depuis le mois de septembre 1858, une vingtaine de poules, parfaitement installées, nourries et soignées de toutes les manières, n'avaient pas pondu un seul œuf. Six à sept d'entre elles furent tuées et ouvertes sans que l'on trouvât en elle le moindre indice de fécondité. Le 20 février 1859, on en tuait encore une sans plus de succès. L'idée vint d'attacher une médaille de saint Benoît à l'une des murailles du poulailler. Quatre jours après, on recueille un œuf, le lendemain deux; tous les jours depuis une pondaison régulière et abondante s'établit.

¹ Libera gli animalli delle malattie, e loro da la fecondità.

En l'année 1857, au village de la Jouaudière, commune de Bais, département d'Ille-et-Vilaine, une écurie était l'objet de poursuites malicieuses de la part d'un homme fort suspect dans le pays. Déjà trois chevaux avaient péri à la suite d'une maladie qui faisait tomber tout le poil de ces animaux, et les enlevait tour à tour. Le quatrième et dernier était dans le même état, lorsque la pauvre femme sur laquelle tombait cette calamité rencontre une personne qui lui recommande l'usage de la médaille de saint Benoît, et lui en remet une. L'ayant reçue, elle court à l'écurie et s'étant mise à genoux, recommande ses intérêts à saint Benoît; puis, sans perdre de temps, elle trempe la médaille dans de l'eau, qu'elle donne à boire au cheval malade. L'animal ayant goûté cette eau paraît éprouver quelque soulagement. Sa maîtresse qui avait quitté l'écurie quelques instants, revient bientôt, et son

bonheur est au comble de voir le cheval debout et mangeant à son râtelier avec un sincère appétit. On cesse alors les remèdes impuissants du vétérinaire ; la bête reprend son poil en quelques jours , et se trouve en état de supporter tous les travaux qu'on lui imposait auparavant.

L'année suivante , la même fermière eut à subir une épreuve analogue. L'accident était tombé sur une de ses vaches , et le vétérinaire consulté avait jugé la maladie tellement incurable qu'il conseillait d'abattre l'animal au plus tôt. On traîna donc la vache dans le champ le plus voisin de l'étable , et l'on fit venir le boucher qui arriva avec ses aides. Avant de procéder au but de leur venue , ces hommes se mirent à table , pour prendre un petit repas qu'on leur avait servi. Pendant qu'ils mangeaient , la maîtresse de la vache sortit un moment , et s'étant rendue près de cette bête , elle se jeta à genoux et s'adressa avec une vive foi à saint Benoît :

« Grand saint Benoît, lui dit-elle, je ne
« sais ce que je pourrai faire pour vous,
« si vous guérissez ma vache. Je ne con-
« nais pas de lieu où l'on vous honore
« particulièrement ; mais si vous m'ac-
« cordez ce que je vous demande, je
« promets de faire, en votre honneur,
« une offrande à l'autel de la sainte
« Vierge. » Pleine d'espoir, elle rentre à
la maison pour veiller aux besoins de ses
convives. Un quart d'heure s'était à peine
écoulé que ces gens se lèvent, se dirigeant,
armés de leurs instruments, vers l'endroit
où ils avaient entraîné la vache. Quel n'est
pas leur étonnement de voir l'animal
debout et paissant l'herbe avec une tran-
quillité complète ! Ils examinèrent l'ani-
mal, et après avoir constaté sa guérison
subite, ils déclarèrent à sa maîtresse, que
leur mission était désormais inutile, et
qu'ils n'avaient plus qu'à se retirer. La
vache a continué de jouir d'une excel-
lente santé, et la brave femme s'est em-

pressée d'aller faire l'offrande qu'elle avait promise.

Dans l'hiver de 1859 à 1860, sur trois vaches que possédait un asile de vieillards, à Paris, les religieuses chargées de diriger l'établissement avaient le chagrin d'en avoir vu mourir deux d'une affection aux poumons; et déjà la troisième fatiguée par une toux opiniâtre et par le manque d'appétit, menaçait de suivre les premières, si l'on ne se hâtait de l'expédier à la campagne, pour la mettre au vert. Un catholique, propagateur zélé de la médaille, se trouvait en visite dans l'établissement; la sœur supérieure lui fit part de ses regrets et de ses inquiétudes. Celui-ci demanda si l'on avait mis dans l'étable la médaille de saint Benoît, et apprenant qu'on n'y avait pas même songé, se fit conduire auprès de la vache malade. La pauvre bête toussait d'une manière violente, ne mangeait point, et ne donnait plus de lait. Le visiteur traça sur le front de l'animal le signe de la croix,

en employant la formule inscrite sur la médaille ; il recommanda de plonger celle-ci dans un peu d'eau et de son , que l'on ferait boire tous les jours à la vache jusqu'à parfaite guérison ; enfin avant de se retirer, il suspendit une médaille dans l'étable et indiqua certaines prières à réciter. Quelques semaines plus tard , étant allé savoir des nouvelles de la vache , il eut la satisfaction d'apprendre qu'elle était entièrement rétablie ; que dès les premiers jours qui avaient suivi l'emploi de la médaille , elle avait cessé de tousser, que l'appétit lui était revenu , et que depuis elle donnait par jour seize litres de lait, au grand contentement de la maison.

Dans une vaste maison du faubourg Saint-Germain , habitée par de nombreux locataires , un pauvre chat galeux excitait l'animadversion de tous les habitants, chez lesquels sa maladie avait provoqué une si forte répugnance , que chacun semblait avoir juré sa mort. violemment expulsé de partout , et même brutalement pour-

suivi quand il se permettait de paraître au grand jour, il avait fini par se faire accorder droit d'asile chez la locataire d'une des chambres du rez-de-chaussée. Quelques preuves de compassion que cette personne avait données au pauvre animal, jointes à l'intérêt de sa propre conservation, avaient porté celui-ci à chercher un refuge auprès d'elle. La maîtresse du logis l'accueillait pendant le jour, mais elle le renvoyait le soir. Dès le matin la bête se présentait, et par ses miaulements plaintifs et ses coups de griffe sur la porte, témoignait son désir de se mettre de nouveau en sûreté. Usant avec trop de liberté peut-être des droits de l'hospitalité, le malheureux chat ne craignait pas, comme s'il eût été en pleine santé, de se coucher sur les sièges. La personne hospitalière dont nous parlons, recevant un jour la visite d'un homme rempli de foi dans la puissance de la médaille de saint Benoît, voulut lui faire accepter un fauteuil

sur lequel le chat s'était étendu quelques instants auparavant. Celui-ci s'en défendit, et demanda à la maîtresse du logis pourquoi elle ne le guérissait pas, puisqu'elle l'avait adopté. Cette dame répondit qu'elle ne demandait pas mieux, mais qu'elle ne savait comment s'y prendre. Le visiteur lui conseilla de plonger chaque jour la médaille de saint Benoît dans le vase d'eau qu'elle avait coutume de mettre à la portée du chat, pour qu'il allât s'y désaltérer. La dame lui objecta qu'elle y avait déjà pensé, mais que, dans la crainte de profaner une chose sainte en l'employant à un usage si vulgaire, elle s'en était abstenue. Le visiteur lui répondit que la vertu de la croix ayant réhabilité la création tout entière, elle pouvait être appliquée à tous les êtres qui sont utiles à l'homme. « Au reste, ajouta-t-il, Dieu sait bien que notre intention est pure, et que nous ne voulons que sa gloire; s'il nous approuve, il guérira la pauvre bête; sinon elle restera ma-

« lade, et il n'en sera que cela. » Là-dessus il plongea la médaille dans l'écuelle d'eau, et engagea la personne à continuer de le faire jusqu'à parfaite guérison de l'animal. Peu de jours après la gale avait complètement disparu, le poil était devenu parfaitement propre, et l'on put constater, une fois de plus, que la bonté de Dieu s'étend à toutes ses créatures.

Au mois de mars 1862, le nommé G... de S... fut adressé à une pieuse personne de Noyon, pour recevoir d'elle une médaille de saint Benoît. Cet homme raconta que, dans la commune qu'il habitait présentement, il avait fait un héritage à la mort de sa belle-mère. Cet héritage se composait d'une maison avec les bâtiments d'exploitation. La cour de cette maison était commune avec un homme du pays qui avait chez lui de très-mauvais livres, et qui passait pour s'être donné au démon, lui et sa femme; il était même redouté des habitants à qui plus d'une fois il avait joué de mauvais tours.

G.... prit possession de sa maison, au grand mécontentement du voisin qui lui demanda d'abord à l'acheter, et qui, sur son refus, le menaça en lui disant : « Tu ne veux pas me la vendre : tu y seras forcé. » En effet, G... fut à peine installé qu'une mortalité désastreuse se fit sentir chez ses bestiaux : le lait des vaches qui avaient survécu était impropre à se convertir en beurre, bien qu'on le battît quelquefois toute une journée; une troupe de rats, qui s'élevaient à plusieurs milliers, dévoraient tout chez lui; le linge, les effets, les harnais des chevaux étaient mis en pièces; les couvertures sur les lits étaient dévorées; et rien ne pouvait empêcher ce ravage, ni pièges, ni poison, ni armes à feu : en sorte que ce ne fut qu'avec la plus stricte économie et un travail assidu que G..... parvint à conserver une partie de son avoir.

Au bout de dix années, voyant que sa position devenait toujours plus malheu-

reuse, il se résolut enfin de proposer à son voisin d'acheter cette maison que celui-ci convoitait depuis si longtemps, et après la lui avoir vendue, il alla se placer à l'extrémité de la commune, espérant que, par ce changement, sa triste situation aurait un terme; mais il fut trompé dans son attente, et son infortune sembla même s'être aggravée. Il éprouva cependant un moment de relâche après la mort de sa mère, ayant introduit dans sa maison un reliquaire qui lui advint dans la succession, et qui contenait du bois de la vraie Croix, avec des reliques de saint Médard, de saint Eloi, de saint Mommolin et de sainte Godeberte. G... se crut délivré, mais le calme dura peu, et les calamités reparurent bientôt avec plus d'intensité que jamais. Il était comme désespéré, quand on l'amena à la personne dont nous avons parlé plus haut. Elle l'exhorta à avoir confiance et à prier avec foi; ensuite elle lui donna plusieurs médailles de saint Benoît, avec une petite

notice sur les grâces de protection dont cette médaille pouvait être l'occasion. G... fit avec zèle tout ce qui lui était recommandé, et immédiatement la situation commença à devenir meilleure. Ayant trempé la médaille dans l'eau et adressé à Dieu une fervente prière, il lava avec cette eau les murailles de sa maison, le seuil des portes, et il en donna à boire à ses bestiaux. Il en versa même quelques gouttes dans la baratte où l'on battait le beurre, y mit ensuite la crème et obtint au bout de vingt minutes le plus beau et le meilleur beurre que l'on pût désirer⁴. Un de ses bestiaux était près de mourir, il lui attacha une médaille au cou, et l'animal se leva

⁴ La vertu de la médaille, pour dissiper les embûches des démons lorsqu'ils s'opposent au succès des opérations domestiques dans un détail aussi familier que la confection du beurre, est assez reconnue en Italie pour qu'on l'ait mentionnée expressément sur les notices relatives à la Médaille. Ainsi on y lit ces mots : « In tutte quelle cose che « dipendono dal latte di essi animali, come nel fare il « butiro, ed altro ad uso degli umani bisogni. »

bientôt, se mit à manger et fut pleinement guéri. En peu de jours tous les fléaux qui l'obsédaient depuis tant d'années avaient disparu, et il jouit bientôt de la plus complète tranquillité. Dans sa joie, il ne tarda pas à venir remercier la personne qui lui avait confié la médaille; mais il lui fit part en même temps d'une chose qui l'affectait beaucoup : c'était que l'auteur de toutes ces peines souffrait d'une éthisie, et dans sa charitable compassion, il craignait que cet homme ne vînt à mourir. Nous savons qu'il fit des démarches pour obtenir une médaille à son intention; mais nous n'avons pas reçu de renseignements sur la suite de cette affaire.

§ XII.

APPROBATION DE LA MÉDAILLE DE SAINT BENOIT PAR LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

Les faits que nous venons de rapporter, et tant d'autres que nous passons sous silence,

donnent naturellement lieu à désirer l'intervention de l'autorité ecclésiastique, à laquelle seule appartient de prononcer sur le mérite d'une dévotion dont les résultats sont de nature à produire autant d'étonnement chez les uns que de secours et de consolation chez les autres. Heureusement, le jugement du Saint-Siège est intervenu d'assez bonne heure, et il a donné à la médaille de saint Benoît la sanction désirée, avec un degré d'autorité supérieur encore à celui qui résultait déjà des faits merveilleux que l'on recueillait de toutes parts. La médaille avait été dénoncée comme entachée de superstition par le trop fameux J.-B. Thiers, dans son *Traité des Superstitions*, ouvrage d'ailleurs inscrit sur le catalogue de l'Index. Ce critique intempérant prétendait motiver ses attaques sur ce prétexte, que le sens des lettres capitales qui se lisent sur la médaille ne se devinant pas aisément, celles-ci devenaient par là-même suspectes de quelque intention magique.

Il était réservé au savant Pape Benoît XIV de rassurer la foi des fidèles , et de dissiper les inquiétudes affectées des rationalistes de l'époque. Sur la demande de Dom Bennon Löbl , Abbé du monastère de Sainte-Marguerite de Prague , après un examen sérieux et un Décret préalable de la Congrégation des Indulgences , le Pontife , par Bref du 12 mars 1742, approuva la médaille avec la Croix , l'effigie de saint Benoît et les caractères qu'elle présente. Il sanctionna la formule de bénédiction qui doit lui être appliquée , et accorda de nombreuses indulgences à ceux qui la porteraient sur eux. Voici la teneur de ce Bref important et peu connu :

BENEDICTUS P. P. XIV.

BENOIT XIV, PAPE.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM, ET AD AUGENDAM CHRISTI FIDELIUM DEVOTIONEM.

POUR EN PERPÉTUER LE SOUVENIR, ET POUR ACCROITRE LA DÉVOTION DES FIDÈLES DE JÉSUS-CHRIST.

COELESTIBUS Ecclesiæ thesauris paterna charitate intenti, sacra in-

CHARGÉS de veiller avec une charité paternelle à la garde des célestes trésors

de l'Église, et voulant enrichir de la faveur des indulgences les saintes Médailles connues sous le nom de Croix, ou petites Croix de saint Benoît, nous avons accordé avec bienveillance à certaines personnes honorées d'une dignité spéciale la faculté particulière de bénir ces Médailles, en y attachant de précieuses indulgences et de les distribuer aux fidèles; et afin que cette grâce puisse produire son entier effet, et demeure inviolable à perpétuité, nous principalement par la demande qui nous est faite, nous y ajoutons avec plaisir la force d'une confirmation apostolique, et employons à cet effet notre influence et nos soins officieux, selon qu'il nous a semblé dans le Seigneur

terdum Numismata, seu Cruces, vel Cruculas sancti Benedicti nuncupatas, indulgentiarum muneribus decorare volumus; et personis, præsertim speciali dignitate fulgentibus, facultatem illas cum thesauro indulgentiarum hujusmodi privative benedicendi et distribuendi libenter impartiti fuimus; et ut illa perpetuis futuris temporibus suum plenarium sortiatur effectum, firmitusque subsistat; potissimum quum a Nobis petitur, Apostolicæ confirmationis robur libenter adjicimus, opemque et operas nostras impendimus efficaces, prout personarum, locorum, et tem-

porum qualitatibus
matura consideratione
pensatis , in Domino
conspicimus salubri-
ter expedire.

Exponi Nobis nuper
sane fecit dilectus filius
Benno Löbl , mona-
chus Ordinis sancti Be-
nedicti expresse pro-
fessus , ac modernus
Abbas liberi et exemp-
ti, Sedique Apostolicæ
immediate subjecti
monasterii Brzevno-
viensis in Brauna, nul-
lius , seu Pragensis
diocesis, et Wahlstadii
Silesiorum modernus
Præpositus, Prælatus-
que infulatus regni
Bohemiæ, dictique Or-
dinis Visitator perpe-
tuus in Bohemia, Mora-
via et Silesia : quod
alias per Nos eidem ex-
ponenti, ejusque suc-

être avantageux et salu-
taire, après avoir mûre-
ment pesé la qualité des
personnes, des lieux et
des temps.

Notre cher fils Bennon
Löbl, moine profès de l'Or-
dre de saint Benoit, présentement
Abbé du monastère
de Bzrewnow in *Brauna*, au diocèse de Prague,
monastère *nullius*, libre,
exempt et soumis immé-
diatement au Siège Apos-
tolique, en outre, Prévôt de
Wahlstad en Silésie, Prêlat
mitré du royaume de Bo-
hême, et Visiteur perpétuel
dudit Ordre dans la Bohême,
la Moravie et la Silésie,
nous a dernièrement
fait exposer que, dans une
autre occasion, il nous a
demandé pour ses succes-
seurs, ainsi que pour tous
et chacun des Abbés,
Prieurs et autres Moines

prêtres du même Ordre , cessoribus, ac omnibus et singulis Abbati-
soumis à lui et à ses suc- bus, Prioribus, cæteris
cesseurs qui exerceront le que ejusdem Ordinis
même droit de Visiteur, monachis sacerdoti-
la faculté de bénir, selon bus, expetenti tamen
la formule exprimée dans prædicto, ejusque suc-
la demande, les Médailles cessoribus Visitatori-
ou Croix dites de saint Be- bus prædictis subjek-
noît, de les distribuer res- tis, numismata seu me-
pectivement , afin de ré- dallias, vel cruces, aut
pandre les indulgences cruculas sancti Bene-
qui leur sont largement dicti nuncupatas, pri-
affectées; avec défense fai- vativa facultas, sub
te à toute personne ecclé- certa inibi expressa
siastique de s'immiscer formula , benedicendi
dans cette œuvre pie; la- et respective distri-
quelle faculté lui a été buendi , pro conse-
bénignement concédée et quendis indulgentiis,
octroyée par Décret de la in illis amplissime elar-
Congrégation des Cardi- gitis, cum inhibitione
naux de la sainte Eglise cuicumque personæ
Romaine, préposée aux ecclesiasticæ, in hujus-
Indulgences, le 23 du mois modi opere pio se im-
de Décembre de l'an de miscendi, decreto Con-
Notre-Seigneur 1741, du- gregationis Sanctæ Ro-
quel Décret le teneur est manæ Ecclesiæ Cardi-

nalium super Indulgentiis præpositæ, sub die XXIII mensis Decembris, anni Domini M. DCC. XLI emanato, benigne concessa et elargita fuit; cujus Decreti tenor est qui sequitur :

Ordinis sancti Benedicti per Bohemiam, Moraviam et Silesiam Decretum.

« *Décret pour l'Ordre de saint Benoît, dans la Bohême, la Moravie et la Silésie.*

Ad humillimas et enixas preces Domini Bennonis Löbl, Ordinis sancti Benedicti, liberi et exempti Monasterii Brzevnovien-sis in Brauna Abbatis, Wahlstadii Silesiorum Præpositi, regni Bohemiae Prælati infulati, atque Ordinis prædicti per Bohemiam, Moraviam et Silesiam Visi-

« Aux très-humbles et instantes prières de dom Bennon Löbl, Abbé du monastère libre et exempt de Brzewnow in Brauna, de l'Ordre de saint Benoît, Prévôt de Wahlsstad en Silésie, Prélat mitré du royaume de Bohême et Visiteur perpétuel dudit Ordre dans la Bohême, la Moravie et la Silésie : Notre très-saint Père le Pape

Benoît XIV a daigné donner et octroyer au même Bennon et à ses successeurs, ainsi qu'à tous et chacun des Abbés, Prieurs et autres moines prêtres qui lui sont présentement soumis comme Visiteur perpétuel, la faculté particulière de bénir les Médailles connues sous le nom de Croix de saint Benoît, et dont une face représente l'image du même saint Benoît, et l'autre une Croix avec ces lettres ou caractères à sa circonférence, signifiant respectivement ce qui suit : V.

Vade. R. retro. S. Sathana. N. nunquam. S. suade. M. mihi. V. vana. S. sunt. M. mala. Q. quæ. L. libas. I. ipse. V. venena. B. bibas. Sur la ligne verticale, C. *Crux. S. sacra. S. sit. M. mihi. L.*

tatoris perpetui : Sanctissimus Dominus noster Benedictus PP. XIV, eidem Bennoni ejusque successoribus, ac omnibus et singulis Abbatibus, Prioribus, cæterisque monachis sacerdotibus, ipsimet pro tempore existenti Visitatori perpetuo subjectis, Numismata, seu Medallias, vel Crucis aut Cruculas sancti Benedicti nuncupatas, quarum una pars imaginem ejusdem sancti Benedicti repræsentat, altera vero Crucem, in cujus extremo circuitu litteræ seu characteres, scilicet : V. *Vade. R. retro. S. Sathana. N. nunquam. S. suade. M. mihi. V. vana. S. sunt. M. mala. Q. quæ. L. libas. I. ipse. V. ve-*

*vena. B. bibas. In linea lux. Sur la ligne horizon-
vero ejus recta, C. tale : N. Non. D. draco.
Cruz. S. sacra. S. sit S. sit. M. mihi. D. dux ;
M. mihi. L. lux. In in- et enfin aux quatre côtés :
versa autem. N. Non. C. Cruz. S. sancti. P.
D. Draco. S. sit. M. Patris. B. Benedicti : et
mihi. D. dux : ac de- dont la bénédiction se fera
mum in quatuor lateri- sous la formule qui suit ,
bus, C. Cruz. S. sancti. c'est-à-dire :*

P. Patris. B. Benedicti ;
respective significan-
tes exprimentur : fa-
cultatem privativam
benedicendi, benigne
concessit atque indul-
sit, formula quæ se-
quitur, nimirum :

« Adjutorium nostrum in nomine Domini. *℞.*
Qui fecit cœlum et terram. — Exorcizo vos, nu-
mismata, per Deum Patrem ✠ omnipotentem, qui
fecit cœlum et terram, mare et omnia quæ in eis
sunt : omnis virtus adversarii, omnis exercitus
diaboli, et omnis incursus, omne phantasma
Sathanæ eradicare et effugare ab his numismati-
bus, ut fiant omnibus, qui eis usuri sunt, salus
mentis et corporis, in nomine Dei Patris ✠
omnipotentis, et Jesu Christi ✠ Filii ejus, Domini

nostri, et Spiritus Sancti ✠ Paracliti, et in charitate ejusdem Domini nostri Jesu Christi, qui venturus est judicare vivos et mortuos et sæculum per ignem. *℞.* Amen. Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison. Pater noter, etc. *✠.* Et ne nos inducas in tentationem. *℞.* Sed libera nos a malo. *✠.* Salvos fac servos tuos. *℞.* Deus meus, sperantes in te. *✠.* Esto nobis, Domine, turris fortitudinis. *℞.* A facie inimici. *✠.* Deus virtutem populo suo dabit. *℞.* Dominus benedicet populum suum in pace. *✠.* Mitte eis, Domine, auxilium de sancto. *℞.* Et de Sion tuere eos. *✠.* Domine, exaudi orationem meam. *℞.* Et clamor meus ad te veniat. *✠.* Dominus vobiscum. *℞.* Et cum spiritu tuo. Oremus. Deus omnipotens, omnium bonorum largitor, supplices te rogamus ut per intercessionem sancti Patris Benedicti his sacris Numismatibus, litteris et characteribus a te designatis tuam benedictionem ✠ infundas, ut omnes, qui ea gestaverint, ac bonis operibus intenti fuerint, sanitatem mentis et corporis, et gratiam sanctificationis, atque indulgentias nobis concessas consequi mereantur, omnesque diaboli insidias et fraudes per auxilium misericordiae tuæ effugere valeant, et in conspectu tuo sancti et immaculati appareant. Per Dominum, etc. Oremus: Domine Jesu, qui voluisti pro totius mundi redemptione,

de Virgine nasci, circumcidi, a Judæis reprobari, Judæ osculo tradi, vinculis alligari, spinis coronari, clavis perforari, inter latrones crucifigi, lancea vulnerari et tandem in cruce mori : per tuam sanctissimam Passionem humiliter exoro, ut omnes diabolicas insidias et fraudes expellas ab eo, qui Nomen sanctum tuum his litteris et characteribus a te designatis devote invocaverit, et eum ad salutis portum perducere digneris. Qui vivis et regnas, etc. Benedictio Dei Patris ✠ omnipotentis, et Filii ✠, et Spiritus ✠ Sancti descendat super hæc Numismata, ac ea gestantes, et maneat semper. In nomine Patris ✠ et Filii ✠ et Spiritus ✠ Sancti. Amen. *Aspergatur aqua benedicta.*

✠ Eadem vero Numismata sic per Visitatorem cæterosque monachos præfatos pro tempore existentes benedicta, et spiritualibus gratiis ac celestibus Ecclesiæ thesauris specialiter insignire volens : omnibus et singulis utriusque sexus Christi fidelibus, aliquod hujusmodi

✠ Voulant donc enrichir particulièrement des grâces spirituelles et des célestes trésors de l'Église ces mêmes médailles bénites ainsi par le Visiteur et les autres moines susdits pour lors existants, il a daigné donner et accorder à tous et chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui porteront avec dévotion quelque une de

ces Médailles ou Croix Numismatum , seu
ainsi bénites , et feront Crucularum, sic bene-
en même temps les œu- dictum devote gestan-
vres pies , selon qu'il est tibus , ac insimul pia
enjoint ci-dessous en son opera, prout infra suis
lieu respectif, des indul- cuique locis respective
gences en la manière et la injungitur, peragenti-
forme prescrites, ainsi bus , indulgentias
qu'il suit : que celui modo et forma quæ
donc qui aura l'habi- præscribitur, clemen-
tude de réciter au moins ter concessit atque
une fois la semaine le indulsit, videlicet : ut
Chapelet de Notre-Sei- qui saltem semel in
gneur, ou celui de la bien- hebdomada Coronam
heureuse Vierge Marie , Domini, vel Beatissi-
ou le Rosaire, ou le tiers mæ Virginis Mariæ ,
du Rosaire, l'Office divin vel Rosarium, ejusve
ou le petit Office de la tertiam partem, aut
bienheureuse Vierge Ma- Officium vel divinum,
rie, ou celui des Défunts , vel parvum ejusdem
ou les sept Psaumes de la beatissimæ Virginis
Pénitence ou les Psaumes Mariæ , vel Defuncto-
Graduels ; ou bien d'en- rum , aut septem Psal-
seigner les éléments de la mos Pœnitentiales, vel
foi, ou de visiter ceux qui Graduales, recitare ,
sont détenus en prison ou aut rudimenta fidei
malades dans quelque edocere , aut detentos

in carcere, vel alicujus domus hospitalis ægrotos visitare, aut pauperibus subvenire, aut Missam vel audire, vel, si est sacerdos, celebrare consueverit; si vere pœnitens, et sacerdoti per Ordinarium approbato confessus fuerit, ac sanctissimum Eucharistiæ sacramentum sumpserit, in quolibet ex diebus infra scriptis, nimirum : die festo Nativitatis Domini nostri Jesu Christi, Epiphaniæ; Resurrectionis, Ascensionis, Pentecostes, sanctissimæ Trinitatis, et Corporis Christi, ac diebus Conceptionis, Nativitatis, Annuntiationis, Purificationis et Assumptionis Beatissimæ maison hospitalière, ou de secourir les pauvres, ou d'entendre la Messe, ou de la célébrer, s'il est prêtre; celui-là, s'il est vraiment pénitent et qu'il se soit confessé à un prêtre approuvé par l'Ordinaire, et ait reçu le très-saint Sacrement de l'Eucharistie, en l'un ou en l'autre des jours ici désignés, savoir : au jour de la fête de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la très-sainte Trinité, du très-saint Sacrement : de même aux jours de la Conception, de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, ainsi qu'à la fête de tous

les Saints, le premier jour de Novembre, et à celle de saint Benoît; et s'il prie Dieu dévotement pour l'extirpation des hérésies et des schismes, l'exaltation et la propagation de la foi catholique, pour la paix et la concorde entre les princes chrétiens et pour les autres besoins de l'Église Romaine, gagnera l'indulgence plénière et la rémission de tous ses péchés.

« Celui qui aura rempli les mêmes conditions aux autres fêtes de Notre-Seigneur ou de la bienheureuse Vierge Marie, à celles des saints Apôtres, ou de saint Joseph, de saint Maur, de saint Placide, sainte Scholastique

Virginis Mariæ; nec non primo die Novembris, festo Omnium Sanctorum, ac die festo sancti Benedicti: et pro hæresum ac schismatum extirpatione, fidei catholicæ exaltatione ac propagatione, pace et christianorum principum concordia, cæterisque Romanæ Ecclesiæ necessitatibus, pias ad Deum preces effuderit, plenariam omnium peccatorum suorum remissionem et indulgentiam consequatur.

« Qui eadem in aliis festis Domini, aut Beatissimæ Virginis Mariæ, sanctorumque Apostolorum, aut sancti Josephi, aut sanctorum Mauri, Placidi, Scholasticæ, vel Gertrudis, Ordinis

sancti Benedicti, peregerit, in quolibet eorum septem annorum, totidemque quadragenarum indulgentiam acquirat.

« Quam pariter adipiscatur, qui Missam audiet, vel si est sacerdos, celebrabit, ac pro christianorum principum prosperitate, illorumque statuum et conditionum tranquillitate Deum orabit.

« Qui ob reverentiam erga Passionem Jesu Christi Domini nostri, Feriis Sextis, aut in honorem Beatissimæ Virginis Mariæ diebus Sabbati, jejuna-verit, qualibet earum die id egerit, indulgentiam septem annorum, totidemque quadragenarum.

« Qui vero confes-

et sainte Gertrude, de l'Ordre de saint Benoit, gagnera dans chacune de ces fêtes sept ans et autant de quarantaines d'indulgence.

« La même grâce sera accordée à celui qui entendra la Messe, ou la célébrera, s'il est prêtre, et priera Dieu pour la prospérité des princes chrétiens et la tranquillité de leurs États et de leurs possessions.

« Celui qui par dévotion à la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, jeûnera les Vendredis, ou, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, les Samedis : chaque fois qu'il le fera, gagnera une indulgence de sept ans et autant de quarantaines.

« Et celui qui, confessé

et nourri de la sainte Communion, aura observé le jeûne ces mêmes jours, pendant une année entière, gagnera une indulgence plénière, et cette même faveur sera accordée à celui qui en s'efforçant d'accomplir la même œuvre, sera décédé dans le courant de l'année.

« Celui qui aura l'habitude de proférer une ou plusieurs fois par jour l'oraison jaculatoire : *Bénie soit la très-pure et immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie*, gagnera une indulgence de quarante jours.

« Celui qui aura l'habitude de réciter au moins une fois la semaine le Chapelet, ou le Rosaire, ou l'Office de la très-sainte Vierge Marie, celui des Défunts, ou leurs Vêpres

ac sacra communione reffectus, jejunium iisdem diebus per integrum annum servaverit, plenariam indulgentiam lucratur; qua etiam gaudeat, qui idem opus complere intendens infra annum decesserit.

« Qui semel vel pluries in die jaculatoriam : *Benedicta sit purissima et immaculata Conceptio beatissimæ Virginis Mariæ*, proferre consueverit, indulgentiam quadraginta dierum acquirat.

« Qui saltem semel in hebdomada, Coronam, aut Rosarium, aut Officium Beatissimæ Mariæ Virginis, vel Defunctorum, aut Vesperas cum uno

saltem Nocturno et Laudibus, aut septem Psalmos Poenitentiales et Litanias, earumque preces, aut in honorem sanctissimi Nominis Jesu, vel quinque ejus Plagarum, quinque Orationem Dominicam: aut in honorem sanctissimi Nominis Mariæ, quinque Salutationem Angelicam, aut Antiphonam: *Sub tuum præsidium*, cum una qualibet ex approbatis Orationibus beatissimæ Virginis recitare consueverit, quodie id egerit, indulgentiam centum dierum consequatur: quæ semel in quavis Feria Sexta fruatur. Qui Orationem Dominicam, ac Salutationem Angelicam ter dixerit, ac de

avec au moins un Nocturne et Laudes, ou les sept Psaumes de la Pénitence avec les Litanies et prières qui les suivent; ou cinq fois l'Oraison Dominicale en l'honneur du saint Nom de Jésus ou de ses cinq plaies; ou cinq fois la Salutation Angélique, ou l'Antienne *Sub tuum præsidium*, avec une Oraison quelconque de celles qui sont approuvées pour la très-sainte Vierge, gagnera, le jour qu'il le fera, une indulgence de cent jours; faveur qui sera encore accordée une fois chaque Vendredi, à celui qui aura récité trois fois l'Oraison Dominicale ou la Salutation Angélique, et aura médité pieusement sur la passion et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La même

grâce sera pareillement accordée à celui qui par dévotion envers saint Joseph, saint Benoît, saint Maur, sainte Scholastique et sainte Gertrude, récitera le Psaume *Miserere mei, Deus*, ou cinq fois l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique, et priera Dieu que, par leur intercession, il conserve la sainte Eglise catholique, et lui accorde à lui-même une fin heureuse et tranquille.

Passione et morte Domini nostri Jesu Christi pie cogitaverit; eandem pariter lucretur. Qui ob devotionem erga sanctos Josephum, Benedictum, Maurum, Scholasticam, ac Gertrudem, recitando Psalmum *Miserere mei, Deus*; aut quinquies Orationem Dominicam et Salutationem Angelicam, oraverit ut Deus per eorum intercessionem, sanctam catholicam Ecclesiam conservet, ipsumque devotum beato fine quiescere faciat.

« Celui qui, dans la célébration de la Messe ou dans la sainte Communion, ou dans la récitation de l'Office divin, ou du petit Office de la bienheu-

« Qui in celebranda Missa vel sumenda Eucharistia, aut Officio divino, vel parvo beatissimæ Mariæ Virginis persolvendo, prius-

quam incipiat, devota aliquam precationem adhibuerit, quinquaginta dierum indulgentia gaudeat; quam similiter assequatur, qui pro Christi fidelibus in exitu vitæ constitutis Deum deprecatur, ac pro ipsis ter Orationem Dominicam et Salutationem Angelicam dixerit.

« Qui detentos in carcere, aut ægrotos in nosocomiis, eos aliquo pio opere adjuvando, visitaverit, aut doctrinam christianam in ecclesia, vel domi, filios aut propinquos aut famulos docuerit, præter indulgentias ab aliis Summis Pontificibus ad id concessas, toties indulgentiam

reuserit Vierge Marie, ajoutera, avant cette sainte action, quelque dévotion, prière, jouira de cinquante jours d'indulgence; privilège accordé également à celui qui priera Dieu pour les fidèles qui sont à l'article de la mort, et dira à leur intention trois fois l'oraison Dominicale et la Salutation Angélique.

« Celui qui visitera ceux qui sont détenus en prison ou malades dans les hôpitaux, et les aidera de quelque œuvre de miséricorde, ou enseignera la doctrine chrétienne à l'église ou à la maison, à ses enfants, parents ou domestiques, obtiendra chaque fois, outre les indulgences accordées à cet effet par les autres souve-

rains Pontifes, une indulgence de deux cents jours. *bis centum dierum acquirat.*

« Celui qui récitera le Chapelet ou le Rosaire de la bienheureuse Vierge Marie en l'honneur de sa très-pure et immaculée Conception, et lui demandera, par son intercession auprès de son divin Fils, la grâce de vivre et de mourir exempt de péché mortel, recevra une indulgence de sept années. De même celui qui accompagnera dévotement le très-saint Sacrement porté en viatique aux malades, outre les indulgences accordées par les autres Souverains Pontifes à ceux qui pratiquent cette œuvre pieuse, gagnera absolument la même indulgence.

« Celui qui priera tous les jours pour l'extirpa-

« *Qui Coronam aut Rosarium beatissimæ Mariæ Virginis in honorem ejusdem purissimæ et immaculatæ Conceptionis recitaverit, ipsam deprecans apud ejus divinum Filium, ut sine lethali labe vivere et mori valeat, indulgentiam septem annorum percipiat; quam pariter qui sacratissimum Eucharistiæ viaticum ad infirmos devote socialverit, præter indulgentias ad idem tantum opus ab aliis Summis Pontificibus concessas, omnino consequatur.*

« *Qui quotidie pro hæresum extirpatione*

oraverit, indulgentiam viginti annorum semel in hebdomada lucretur.

« Qui conscientiam suam excusserit, ac vere poenitens peccata commissa emendare et confiteri firmiter proposuerit, quinque Oratione Dominica et Salutatione Angelica devote repetita, unius anni; si vero confessus, et sacra communione refectus fuerit, eadem die decem annorum indulgentia fruatur.

« Qui probo suo exemplo aut consilio aliquem peccatorem ad poenitentiam reduxerit, tertiæ partis poenarum sibi propter sua peccata alias quomodolibet debitarum

tion des hérésies gagnera, une fois chaque semaine, l'indulgence de vingt ans.

« Celui qui examinera sa conscience, et qui, vraiment pénitent, se proposera fermement de se corriger de ses fautes et de s'en confesser, gagnera en récitant avec dévotion l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique, une indulgence d'un an, et s'il se confesse et reçoit la sainte communion, il en gagnera une de dix ans le même jour.

« Celui qui, par ses bons exemples ou ses conseils aura ramené quelque pécheur à la pénitence, obtiendra la rémission du tiers des peines dues, en quelque manière que ce soit, à ses propres péchés;

et celui qui, vraiment pénitent, sera confessé et aura reçu la sainte Communion le Jeudi saint et le jour de Pâques, et aura prié Dieu dévotement pour l'exaltation de notre sainte Mère l'Eglise et la conservation du Souverain Pontife, gagnera les mêmes indulgences que Sa Sainteté accorde; ces mêmes jours, quand il donne au peuple la bénédiction solennelle.

« Celui qui priera Dieu pour la propagation de l'Ordre ou Religion de saint Benoît, participera à toutes les bonnes œuvres générales ou particulières, qui se font, en quelque manière que ce soit, dans cette même Religion.

remissionem consequatur; qui vere poenitens confessus, sacrae communionis refectus in Feria quinta Coenae Domini, et in die Paschalis Resurrectionis, pro sanctae Matris Ecclesiae exaltatione, Summique Pontificis conservatione, piis ad Deum precibus effuderit, easdem acquirat indulgentias quas iisdem diebus Sanctitas Sua populo publice elargitur.

« Qui Deum pro Ordinis seu Religionis sancti Benedicti propagatione deprecatus fuerit, particeps fit omnium et singulorum bonorum operum, quae in eadem Religione quomodolibet peraguntur.

« Qui vel infirmitate corporis, vel alio legitimo impedimento detentus, Missam audire, aut si est sacerdos, celebrare, aut Officium vel divinum vel beatissimæ Mariæ Virginis, aut alia virtutis exercitia, ad prædicas indulgentias acquirendas injuncta peragere nequiverit, iisdem nihilominus gaudeat, si pro ipsis piis exercitiis recitaverit Orationem Dominicam et Salutationem Angelicam, ac Antiphonam : *Salve, Regina*. Atque in fine ipsius dixerit : *Benedicta sit sanctissima Trinitas, et laudetur sanctissimum Sacramentum, ac Conceptione Beatissimæ Virginis Mariæ sine labe conceptæ, dummodo*

« Celui qui, par infirmité corporelle ou tout autre empêchement légitime, ne pourra entendre la Messe ou la célébrer, s'il est prêtre, ou réciter l'Office divin, ou celui de la bienheureuse Vierge Marie, ou pratiquer les autres exercices de vertu prescrits pour gagner les indulgences susmentionnées, pourra néanmoins en jouir si, à la place de ces pieux exercices, il récite trois fois l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique avec l'Antienne *Salve, Regina*, ajoutant à la fin cette aspiration : *Bénié soit la très-sainte Trinité, et loué le très-saint Sacrement, et la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie conçue sans péché*; pourvu cependant qu'il se soit confessé et ait communiqué,

ou que, pour le moins, tamen confessus ac il ait conçu le ferme propos de se confesser. sacra communione re-
fectus fuerit, vel saltem contritus inde sua peccata confiteri firmiter proposuerit.

« Celui qui à l'article de la mort, recommandant pieusement son âme à Dieu, et s'étant confessé, puis ayant reçu la sainte Communion, s'il en est capable, ou ayant au moins fait de cœur un acte de contrition, aura invoqué de bouche, s'il le peut, ou au moins de cœur, les noms de JÉSUS et de MARIE, obtiendra une indulgence plénière et la rémission de tous ses péchés.

« Toute personne pourra gagner pour soi-même, ou appliquer, par manière de suffrage, aux

« Qui in articulo mortis animam suam Deo pie commendans, præmissa peccatorum suorum confessione, sumptaque sanctissima Eucharistia, si potuerit : si minus, elicitæ cordis contritione JESU et MARIE nomina ore, si potuerit, alioquin corde saltem invocaverit, plenariam omnium peccatorum suorum remissionem et indulgentiam consequatur.

« Quilibet omnes et singulas prædictas indulgentias ac peccatorum remissiones, nec

non pœnitentiarum fidèles défunts , toutes et relations , aut ipse chacune des indulgences pro se adipisci , aut sus-mentionnées , ainsi fidelibus defunctis per que la rémission des péchés et la relaxation des modum suffragii applicare valeat. peines qui leur sont dues.

« Non obstantibus quibuscumque in contrarium facientibus , Sanctitas Sua declaravit , quod ejusmodi Numismata seu Medallia , quæ non fuerint benedictæ a præfatis monachis , vel quibus ab Apostolica Sede ex speciali gratia indultum fuerit , omnino penitus indulgentia careant. Item vetuit ejusmodi Medallas chartaceas , vel ex simili materia confectas , sed tantummodo ex auro , argento , ære , aurichalco , aliove solido metallo consistentes ; ali-

« Nonobstant toute prescription à ce contraire , Sa Sainteté a déclaré que les Médailles dont il est ici question , si elles n'ont été bénites par les moines désignés ci-dessus , ou par ceux à qui le Saint-Siège en aurait , par une faveur spéciale , accordé le privilège , ne jouiront absolument d'aucune indulgence. De même elle a défendu que ces Médailles fussent sur papier ou autre matière semblable , exigeant qu'elles ne pussent être qu'en or , argent , airain , cuivre ou autre métal solide ; et qu'autrement

elles ne jouissent d'aucune indulgence.

« Quant à la distribution et à l'usage de ces Médailles, Sa Sainteté a pareillement ordonné que l'on suivit le décret d'Alexandre VII, d'heureuse mémoire, en date du six Février MDCLVII; c'est-à-dire que les Médailles bénites avec application des indulgences ici mentionnées ne passent point à d'autres personnes que celles à qui elles auront été distribuées en premier lieu, et qu'elles ne puissent être ni prêtées, ni vendues, ni empruntées, sans quoi elles demeureront privées des indulgences qui leur sont appliquées; de même que si quelqu'une vient à se perdre, aucune autre ne puisse la remplacer, à

ter nulla prorsus gaudeant indulgentia.

« In distribuendis hujusmodi Numismatibus, eorumque usu, eadem Sanctitas Sua servari jubet Decretum felicis recordationis Alexandri VII, editum sub die sexta Februarii MDCLVII, nimirum, ut Numismata, quæ vulgo Medalliæ nuncupantur, cum prædictis indulgentiis benedicta non transeant personam illorum, quibus a monachis prædictis concedentur, aut quibus ab eis prima vice distribuentur, nec commodari aut vendi, aut precario dari valeant; alioquin careant indulgentiis jam concessis; et aliqua deperdita, altera pro ea

subrogari nullo modo
possit, nisi a quibus
supra benedicta fuerit;
quacumque conces-
sione, aut privilegio
in contrarium non
obstante.

• Insuper expresse
prohibet ne quis sa-
cerdos, sive sæcularis,
sive cujuslibet Ordinis,
Congregationis, aut
Instituti regularis,
quavis etiam dignitate
aut officio insignitus,
extra prædictos mona-
chos, vel quibus a
Sancta Sede ex speciali
privilegio indultum
fuerit, ejusmodi Nu-
mismata, seu Cruces,
ut prædicatur, bene-
dicere, aut a se bene-
dicta fidelibus distri-
buere audeat, vel
præsumat, sub pœnis,
præter nullitatem be-

moins qu'elle n'ait été bé-
nite par ceux dont il est
parlé plus haut, nonobs-
tant toute concession ou
privilège à ce contraires.

• En outre, Sa Sain-
teté défend expressément
qu'aucun prêtre, soit sé-
culier, soit de tout Or-
dre, Congrégation ou Ins-
titut régulier quelconque,
et quelle que soit même
sa dignité ou son office, à
l'exception des moines ci-
dessus désignés, ou de
ceux à qui le Saint-Siège
en aurait accordé l'In-
dult par un privilège
spécial, ait l'audace ou la
présomption de bénir les-
dites Médailles ou Croix,
ou de les distribuer aux
fidèles, après les avoir
bénites, sous les peines,
outre la nullité de la bé-

nédiction et des indulgences, à infliger selon la volonté des Ordinaires respectifs des lieux, ou des Inquisiteurs de la foi, selon la gravité de la faute, nonobstant tout acte à ce contraire, les présentes devant valoir à tout jamais.

« Et a voulu Sa Sainteté que la copie des présentes lettres, manuscrite ou même imprimée et souscrite par un notaire public, ou par le secrétaire du Visiteur perpétuel susdit existant pour le temps, munie aussi du sceau d'une personne constituée en dignité, ou du même Bennon, ou du Visiteur perpétuel pour lors existant, ait absolument la même foi en ju-

nedictionis et indulgentiarum, per respectivos locorum Ordinarios aut fidei Inquisitores, juxta reatus qualitatem, arbitrio infligendis. Quibuscumque in contrarium facientibus non obstantibus, præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris.

« Voluitque Sanctitas Sua, quod istarum litterarum transsumptis, seu exemplis, etiam impressis, alicujus notarii publici, vel secretarii Visitatoris perpetui prædicti, pro tempore existentis subscriptis, et sigillo personæ in dignitate constitutæ, aut ejusdem Bennonis, aut existentis pro tempore Visitatoris perpetui

munitis, eadem prorsus in iudicio et extra, ubique locorum, fides adhibeatur, quæ haberetur eis præsentibus, si forent exhibitæ vel ostensæ.

« Datum Romæ, die XXIII. Decembris, anno MDCCXLI.

(L. S.)

L. Cardinalis PICUS, Præfectus.

A. M. ERBA, Protonotarius Apostolicus, Sacræ Congregationis Secretarius.

gement et partout ailleurs, qu'auraient ces présentes, si elles étaient exhibées ou produites.

« Donné à Rome, le XXIII Décembre de l'année MDCCXLI.

(Lieu du Sceau.)

L. Cardinal PICO, Préfet.

A. M. ERBA, Protonotaire Apostolique, Secrétaire de la Sacrée Congrégation.

SED etsi, sicut eadem expositio subjungebat, de hujusmodi Decreti, dictæque facultatis validitate hæsitari non possit; attamen cum pro ejusdem majori apud omnes veneratione, et validiori illius

MAIS, ainsi que l'ajoutait le même exposé, bien que nul ne puisse douter de la valeur du Décret et de la faculté ci-accordée, cependant pour leur concilier encore auprès de tous plus de respect et de solidité, ledit exposant

désirant vivement que ce Décret, avec tout ce qui y est contenu et exprimé, fût approuvé et confirmé à perpétuité par Nous et le Siège Apostolique, ainsi qu'il l'est ci-dessous, il nous a fait supplier humblement, et a demandé en toute instance que nous voulussions bien lui accorder la grâce Apostolique de pourvoir favorablement par les présentes à sa prière.

En conséquence, voulant donner audit exposant une marque de la bienveillance spéciale que nous lui portons, et le déclarant délié et absous, seulement pour obtenir l'effet des présentes, de toute excommunication, suspense et interdit, et autres sentences ecclésiastiques,

subsistentia, dictus exponens plurimum cupiat, Decretum prædictum cum omnibus et singulis in eo contentis et expressis, per Nos et Sedem Apostolicam ut infra, perpetuo approbari et confirmari; ideo nobis humiliter supplicari fecit expressis petens, ut ei in præsentibus opportune providere de benignitate Apostolica dignaremur. .

Nos igitur eundem exponentem specialis gratiæ favore prosequi volentes, nec non a quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et poenis a jure, vel ab homine, quavis occa-

sione vel causa latis , si quibus quomodolibet innodatus existit , ad effectum præsentium tantum consequendum, earum serie absolvendum et absolutum fore censentes, hujusmodi supplicationibus inclinati, Decretum prædictum cum omnibus et singulis in eo contentis et expressis , Apostolica auctoritate , tenore præsentium perpetuo approbamus et confirmamus, illique inviolabile Apostolicæ firmitatis robur adjicimus, omnesque et singulos tam juris quam facti et solemnitatum , aliosque quantumvis substantiales defectus , si qui desuper quomodolibet tiques portées par qui que ce soit, ainsi que de toutes censures *a jure* ou *ab homine* pour occasion ou cause quelconque, si toutefois il en était lié en quelque façon ; déterminés par les supplications qu'il nous en a adressées, nous approuvons et confirmons de notre autorité apostolique, par la teneur des présentes, à perpétuité, le susdit Décret avec tout ce qu'il contient et exprime ; et nous lui ajoutons la solidité que donne l'inviolable confirmation Apostolique, suppléant à tous et chacun des défauts de fait , de droit, de solennité , et tous autres qui pourraient s'y rencontrer en quelque manière que ce soit, quand bien même ils seraient substantiels. Vou-

lons que les présentes lettres soient et demeurent à jamais fermes, valides et efficaces, et qu'elles obtiennent et reçoivent leur plein et entier effet. Déclarons qu'elles ne seront point comprises dans les révocations, suspensions, limitations, dérogations ou autres dispositions contraires, rendues au sujet de faveurs semblables ou dissemblables, par Nous et les Pontifes Romains nos successeurs, soit dans le passé, soit dans l'avenir; mais qu'elles seront toujours exceptées, et dans toutes les susdites révocations, seront à chaque fois rétablies, replacées et pleinement réintégrées dans leur état ancien, et toujours valides. Voulons enfin que sous quelque date

bet interveniunt, in eisdem supplemus; necnon præsentis litteras semper et perpetuo firmas, validas et efficaces esse et fore, suosque plenarios et integro effectus sortiri et obtinere; nec illos sub quibusvis similibus vel dissimilibus gratiarum revocationibus, suspensionibus, limitationibus, derogationibus, aut aliis contrariis dispositionibus, per Nos et Romanos Pontifices successores nostros pro tempore factis et faciendis, comprehendi, sed semper ab illis excipi, et quoties illæ emanabunt, toties in pristinum et validissimum statum restitutas, repositas, et plenarie

reintegratas ; ac denuo etiam sub quacumque posteriori data per exponentem , ejusque successoribus prædictos quandocumque eligendos , concessas fore et esse , suosque plenarios effectus sortiri et obtinere , eundemque exponentem propterea , et successores suos prædictos super præsentibus omnibus et singulis , a quoquam quavis auctoritate fungente, quovis prætextu , colore, vel ingenio perturbari, inquietari, aut quoquo modo impediri posse, neque debere ; sicque et non aliter per quoscumque Ordinarios vel delegatos quavis auctoritate fungentes , etiam causarum Pala-

postérieure qu'elles soient communiquées par l'exposant et par ses successeurs susdits qui seront élus dans la suite, les présentes ressortent et obtiennent leur plein effet, et que l'exposant ni ses successeurs ne puissent ni ne doivent être troublés, inquiétés ou empêchés par quelque autorité, ou sous quelque prétexte, couleur ou prétention que ce soit. Ainsi et non autrement devra-t-il être jugé et défini par toutes personnes exerçant quelque autorité que ce soit, ordinaire ou déléguée, même par les Auditeurs des causes du Palais apostolique, par les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, même Légats *a Latere*, et par les Nonces du Saint-Siège. Décrétons nul et

sans valeur tout ce quel-
qu'un d'entre eux, revêtu
de quelque autorité que
ce soit , aurait attenté
contre les susdites let-
tres avec ou sans con-
naissance de cause. No-
n obstant les ` Constitu-
tions et règlements Apos-
toliques, et ceux dudit
Ordre, quand bien même
ils seraient corroborés
par la confirmation apos-
tolique ou en toute autre
manière , non obstant
aussi tous statuts, coutu-
mes , indults de privilé-
ges, Lettres Apostoliques
accordées , confirmées et
renouvelées à tous supé-
rieurs et autres person-
nes, qui seraient contrai-
res en quoi que ce soit aux
dits priviléges. Auxquel-
les Constitutions , règle-
ments et autres , nous

tii Apostolici Audito-
res, ac Sanctæ Roma-
næ Ecclesiæ Cardina-
les, etiam de latere
Legatos, dictæque Se-
dis Nuncios, judicari
et definiri debere: irri-
tum quoque et inane
decernimus, si super
eis a quoquam, quavis
auctoritate, scienter
vel ignoranter conti-
gerit attentari. Non
obstantibus Constitu-
tionibus et ordinatio-
nibus Apostolicis, dic-
tæ Ordinis, etiam
juramento, confirma-
tione Apostolica vel
quavis firmitate alia
roboratis, statutis et
consuetudinibus, pri-
vilegiis quoque indul-
tis, litteris Apostolicis,
quibusvis superiori-
bus et personis in con-

trarium privilegiorum dérogeons et à toute autre
quomodolibet facienti- disposition contraire ,
bus, concessis, confir- quand bien même il de-
matis et innovavis; qui- vrait être fait mention ou
bus omnibus et singu- toute autre expression
lis, etiamsi de illis d'iceux, spécialement et
eorumque totis tenori- spécifiquement expresse
bus specialis et speci- et individuelle, même par
fica, expressa et indi- insertion de toute leur
vidua, non autem per teneur entière, et non par
alias generales idem allusion générale et équi-
importantes, mentio valente; ou encore dans
seu quævis alia expres- le casoù ils devraient être
sio habenda, aut ali- insérés de mot à mot,
qua alia exquisita for- sans rien omettre et en
ma ad hoc servanda gardant la forme dans
foret; eorum tenores, laquelle ils sont rédigés ;
etiamsi de verbo ad lessusdites Constitutions,
verbum, nihil penitus règlements et autres étant
omisso, et forma in illis censés exprimés dans les
tradita observata, in- présentes, et demeurant
serti forent; præsen- dans leur vigueur pour
tibus pro expressis tout le reste, nous y déro-
habendis, illis alias in geons très-largement et
suo robore permansu- très-pleinement pour
ris, latissime et plenis- cette fois, ainsi qu'à toute

disposition quelconque nissime, hac vice dunctaxat derogamus, cæteris contrariis quibuscumque.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le douze Mars MDCCXLII, la seconde année de notre pontificat.

Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majoram, sub annulo Piscatoris, die duodecima Martii MDCCXLII. pontificatus nostri anno secundo.

P. Cardinal Prodataire. P. Cardinalis Prod.

§ XIII.

CONSÉQUENCES DU BREF DE BENOIT XIV RELATIVEMENT A LA MÉDAILLE DE SAINT BENOIT.

Le document apostolique que nous venons de produire a pour premier résultat de placer la médaille de saint Benoît sous la sanction du Saint-Siège. Les inquiétudes affectées que certaines personnes avaient fait paraître, perdent donc désormais tout

fondement. On sait avec quelle sévérité et avec quelle profonde connaissance des principes Rome procède en toutes choses. Elle n'a donc rien trouvé de superstitieux dans la Médaille, et les caractères qu'on y lit ne lui ont présenté rien de suspect. L'emploi de la première lettre d'un mot pour désigner ce mot tout entier pouvait paraître étrange à J.-B. Thiers, auquel ont manqué, comme à tant d'autres hypercritiques de son temps, les études archéologiques; autrement il n'eût pas trouvé plus extraordinaire d'exprimer ces paroles *Vade retro, Satana*, etc., par V. R. S., etc., que de se servir, comme les premiers chrétiens, du mot *ΙΧΘΥΣ* pour signifier *Ἰησοῦς Χριστός Θεοῦ Υἱός Σωτήρ*. A Rome, on a toujours eu le sens de ces choses, et l'approbation de la Médaille, dont les inscriptions sont si clairement justifiées, n'y pouvait être entravée par la crainte de paraître sanctionner quelque grimoire cabalistique.

Non-seulement la Médaille est approu-

vée, mais la formule présentée pour servir à sa bénédiction est agréée. Bien plus, une large concession d'indulgences est faite en faveur de ceux qui porteront sur eux avec respect cette Médaille. Dans le paragraphe suivant, nous donnerons le détail et la pratique de ces indulgences, d'après les clauses du Bref. On peut donc dire en toute vérité que le Saint-Siège invite expressément les fidèles à user avec confiance de ce signe sacré.

Le privilège de bénir la Médaille et d'y attacher les indulgences est réservé, ainsi qu'on l'a vu, aux bénédictins de Bohême, de Moravie et de Silésie, et défense absolue est faite à tout prêtre de s'arroger ce droit sans autorisation, sous peine de nullité de la bénédiction et des indulgences. La concession a été étendue depuis à diverses Congrégations de l'Ordre de saint Benoît. Quant à la formule approuvée pour cette bénédiction, elle est de rigueur; et il ne suffirait pas de se servir du simple signe de croix, que l'on emploie d'ordinaire pour

appliquer les indulgences aux médailles, croix et chapelets, en vertu de la délégation apostolique.

Le défaut d'une bénédiction que l'on n'a pas toujours la facilité d'obtenir pour la Médaille de saint Benoît, ne devrait pas cependant empêcher les fidèles d'attacher leur confiance à un objet si respectable. Il est hors de doute que cet objet le devient davantage, lorsque les bénédictions dont l'Église est la source viennent l'enrichir, et que le trésor des indulgences s'ouvre en faveur de celui qui porte la Médaille; mais on ne doit pas oublier que de nombreuses grâces ont été obtenues par son moyen, avant qu'elle fût devenue l'objet d'une aussi haute distinction de la part du Saint-Siège. La vertu de la Médaille est inhérente au signe de la Croix dont elle est marquée, et à l'effigie de saint Benoît, dont elle attire la protection. Le saint Nom de Jésus; les paroles que le Sauveur employa pour repousser Satan, le souvenir des victoires

remportées par saint Benoît sur cet esprit de malice, sont autant de conjurations puissantes devant lesquelles on peut s'attendre qu'il reculera, si on les emploie avec foi.

Nous croyons donc devoir recommander aux fidèles de faire tous leurs efforts à l'effet d'obtenir la bénédiction pour les Médailles, mais en même temps nous les encourageons à user néanmoins de celles-ci, en mettant leur confiance en la sainte Croix et en saint Benoît, lorsqu'il leur est impossible de recourir à ceux qui ont le pouvoir d'appliquer cette bénédiction.

Le lecteur a pu voir dans le Bref, que l'effigie de saint Benoît est nécessaire sur la Médaille. Il ne suffit donc pas qu'on y lise les caractères C. S. P. B., *Cruce sancti Patris Benedicti*; elle doit encore reproduire expressément l'image du saint Patriarche des moines d'Occident. On a frappé en France, dans ces derniers temps, un grand nombre de médailles sans l'effigie de saint Benoît; elles sont impropres à rece-

voir la bénédiction, et diffèrent essentiellement de celles qui ont été frappées avant et depuis le Bref de Benoît XIV. Il importe d'instruire les fidèles à ce sujet, et de leur faire comprendre que tous les exemples que l'on pourrait citer ne sauraient en aucune façon légitimer une altération essentielle. La Médaille a été consacrée dès l'origine en l'honneur de la sainte Croix et de saint Benoît ; dès l'origine, l'un et l'autre y ont toujours été représentés, et c'est sous cette forme seulement que l'Église la recommande.

De même que l'on ne pourrait sans altérer essentiellement la Médaille en retrancher l'effigie de saint Benoît, ainsi l'on doit se garder d'y ajouter quelque autre détail que ce soit. Il faut donc regarder comme altérés certains exemplaires de la Médaille publiés en Allemagne, d'un grand module, et sur lesquels on a placé une amulette désignée sous le nom de Médaille de saint Zacharie. Cette médaille n'a rien de com-

mun avec celle de saint Benoît qui fait le sujet de cet écrit. Elle porte, il est vrai, l'effigie du saint Patriarche, et on lit autour dix-huit caractères, mais qui ne pourraient former un sens qu'à la condition d'être chacun l'initiale d'un mot, comme l'ΙΧΘΥΣ des premiers chrétiens, ou les conjurations inscrites en abrégé sur la Médaille de saint Benoît.

On a prétendu expliquer ces caractères, en les donnant chacun comme initiale dans une suite de formules qui ont pour but de demander à Dieu la préservation du fléau de la peste. Il est au moins bizarre qu'une lettre soit employée pour signifier une phrase entière, surtout quand cette phrase est composée d'un grand nombre de mots. Une seule de ces formules n'en présente pas moins de cinquante-un. Leur réunion, telle qu'elle est exposée dans le commentaire de cette médaille, forme un ensemble confus et décousu, et dans lequel tout est arbitraire. On ne s'explique pas non plus la présence de saint Benoît sur

cette médaille ; rien n'y fait allusion dans l'explication des caractères dont elle est entourée. Sur la véritable Médaille au contraire, tout ce qui n'est pas relatif à la sainte Croix a rapport au saint Patriarche. Il est permis de douter que le Saint-Siège consentît jamais à approuver une œuvre aussi indigeste. Les propagateurs de cette médaille prétendent en faire remonter l'origine jusqu'au pape saint Zacharie qui monta sur le Saint-Siège en 741 ; mais ils ont été jusqu'ici dans l'impuissance complète de donner même l'ombre d'une preuve à cette assertion. En écrivant ceci , nous n'avons l'intention de contrister qui que ce soit ; mais il nous a semblé utile de dire quelques mots sur une médaille dont les conditions très-hasardées pourraient appeler les sévérités de la critique, et nuire à la considération et au respect auxquels a droit la véritable Médaille de saint Benoît.

Il y aurait peut-être lieu de protester ici contre un autre abus qui s'est introduit

sur un nombre considérable des médailles actuellement en circulation. Une ignorance inouïe au sujet de l'habit des divers Ordres religieux a donné lieu à des représentations de saint Benoît qui lui enlèvent totalement le costume de son Ordre. On rencontre de ces médailles où le saint Patriarche est affublé d'une robe serrée d'une corde, à la façon des franciscains, au lieu d'être revêtu de la coulle qui est son signe indispensable. Nous ne voudrions pas décider qu'une telle incorrection suffirait à rendre incomplète la médaille, mais tout au moins il est permis d'y signaler une grave inconvenance. Le maintien des attributs que la tradition ecclésiastique a assignés à chaque Saint est de rigueur sous peine d'irrévérence, et c'est un devoir de veiller aux inconvenients que peuvent entraîner le caprice ou l'ignorance des artistes. Heureusement, la médaille que nous dénonçons ici, commence à s'épuiser, et l'on doit s'en féliciter; car, en outre du travestissement, le

personnage y était représenté d'une façon ignoble. Généralement aujourd'hui, les types en circulation sont plus réguliers, et on s'occupe en ce moment même, à Paris, de frapper, à plusieurs modules, une médaille irréprochable sous tous les rapports ¹.

§ XIV.

DÉTAIL DES INDULGENCES ATTACHÉES A LA MÉDAILLE DE SAINT BENOIT, PAR LE BREF DE BENOIT XIV.

Nous croyons devoir détailler ici, pour la plus grande commodité des lecteurs, toutes les indulgences dont le Saint-Siège a voulu favoriser ceux qui font usage de la Médaille de saint Benoît. Leur accumulation dans le Bref de Benoît XIV pourrait en rendre le discernement moins aisé. Nous les classerons donc, selon la division ordinaire, en *plénières* et en *partielles*.

¹ Chez Saudinos-Ritouret, rue Bonaparte, 70 bis.

1° Ceux qui portent avec respect sur eux la Médaille de saint Benoît peuvent gagner l'*indulgence plénière* aux fêtes suivantes :

Noël.

L'Épiphanie.

Pâques.

L'Ascension.

La Pentecôte.

La Trinité.

La fête du Saint-Sacrement.

L'Immaculée Conception.

La Nativité de Notre-Dame.

L'Annonciation.

La Purification.

L'Assomption.

La Toussaint.

La fête de saint Benoît (21 mars).

Outre les conditions ordinaires qui consistent à s'approcher du Sacrement de Pénitence, à recevoir la sainte Communion, et à prier selon les intentions du Souverain-Pontife, il est nécessaire, pour gagner les susdites indulgences, de remplir habituelle-

ment, c'est-à-dire au moins une fois la semaine, l'une des pratiques suivantes :

Réciter la Couronne de Notre-Seigneur,
ou le Rosaire ,

Ou le tiers du Rosaire ,

Ou l'Office divin ,

Ou le petit Office de la sainte Vierge ;

L'Office des morts ;

Les sept Psaumes de la Pénitence ;

Les Psaumes Graduels ;

Enseigner les éléments de la foi aux enfants ou aux personnes ignorantes ;

Visiter les prisonniers ,

Ou les malades dans les hôpitaux ;

Secourir les pauvres ;

Entendre la sainte Messe, ou la célébrer si l'on est honoré du sacerdoce.

2° *Indulgence plénière* pour celui qui, à l'article de la mort, s'étant confessé et ayant reçu la sainte Communion, recommandera pieusement son âme à Dieu et invoquera au moins de cœur, s'il ne peut le faire de bouche, avec contrition ,

les saints Noms de Jésus et de Marie.

3° *Indulgence plénière*, la même qui est accordée par le Souverain-Pontife par la Bénédiction papale à Saint-Pierre du Vatican, le Jeudi saint et le jour de Pâques, est communiquée à celui qui, étant vraiment pénitent, ayant confessé ses péchés et reçu la sainte Communion en ces deux mêmes jours, priera dévotement pour l'exaltation de la sainte Eglise et pour la conservation du Souverain-Pontife.

4° Indulgence et rémission de la *troisième partie* des peines qu'il doit pour ses péchés, à celui qui, par ses bons exemples et ses conseils, aura amené un pécheur à faire pénitence.

5° Indulgence de *vingt ans*, une fois la semaine, à celui qui priera chaque jour pour l'extirpation des hérésies.

6° Indulgence de *sept ans et sept quarantaines* à celui qui aura accompli les différentes œuvres pies désignées au n° 1, aux fêtes moindres de Notre-Seigneur et

de la sainte Vierge , par exemple : la Circuncision , le saint Nom de Jésus, la Transfiguration , etc.; la Visitation de la très-sainte Vierge , sa Présentation , ses sept Douleurs , le saint Rosaire, etc. Même indulgence , aux mêmes conditions , pour les fêtes de saint Joseph , Époux de la très-sainte Vierge, de saint Maur, saint Placide , sainte Scholastique et sainte Gertrude.

7° Indulgence de *sept ans et sept quarantaines* à celui qui entendra la Messe, ou la célébrera , s'il est prêtre, et priera pour la prospérité des princes chrétiens et pour la tranquillité de leurs États.

8° Indulgence de *sept ans et sept quarantaines* , pour chaque fois , à celui qui , par dévotion envers la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ , jeûnera le vendredi ou le samedi, en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie. Celui qui aura accompli l'un ou l'autre de ces jeûnes pendant une année entière , gagnera l'indulgence plénière le jour où , s'étant confessé , il

recevra la sainte Communion. S'il vient à mourir dans le cours de l'année avec l'intention de persévérer dans cette pieuse pratique, il obtiendra la même faveur.

9° Indulgence de *sept ans et sept quarantaines*, à celui qui aura récité le Rosaire ou le Chapelet en l'honneur de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge, la suppliant d'intercéder auprès de son divin Fils, pour obtenir la grâce de vivre et de mourir sans tomber dans le péché mortel.

10° Indulgence de *sept ans et sept quarantaines*, à celui qui aura accompagné le Très-Saint-Sacrement, lorsqu'on le porte aux malades. Cette indulgence est en sus de celles qui ont été octroyées par les Souverains-Pontifes aux fidèles qui pratiquent cette dévotion.

11° Indulgence d'*un an* à celui qui, ayant examiné sa conscience, et étant véritablement repentant de ses péchés, prendra la résolution de s'amender et de se confesser, et récitera cinq *Pater* et cinq *Ave*. S'il se

confesse et reçoit la sainte communion , il obtiendra en ce même jour *dix ans* d'indulgence.

12° Indulgence de *deux cents jours* à celui qui aura visité les captifs dans leur prison, ou les malades dans un hôpital, aidant les uns et les autres par quelque secours charitable ; et aussi à celui qui aura enseigné la Doctrine chrétienne, c'est-à-dire le catéchisme, soit dans l'église, soit chez lui, à ses enfants, à ses proches ou à ses serviteurs.

13° Indulgence de *cent jours* à celui qui réfléchira pieusement, le vendredi, sur la Passion et la mort de Notre-Seigneur, et récitera trois fois l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique.

14° Indulgence de *cent jours* à celui qui, par dévotion à saint Joseph, à saint Benoît, saint Maur, sainte Scholastique, sainte Gertrude, récitera le psaume *Miserere*, ou cinq *Pater* et cinq *Ave*, demandant par l'intercession de ces Saints que Dieu con-

serve la sainte Église catholique , et lui accorde à lui-même une bonne mort.

15° Indulgence de *cent jours* à celui qui sera dans l'habitude de réciter , au moins une fois la semaine , le saint Rosaire ou le chapelet , ou l'Office de la sainte Vierge , ou celui des Défunts , ou simplement les Vêpres et un Nocturne avec Laudes du susdit Office , ou les sept Psaumes de la Pénitence , avec les Litanies des Saints et les prières qui les suivent , ou cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur du très-saint Nom de Jésus et des cinq Plaies , ou encore cinq *Ave Maria* , ou l'Antienne *Sub tuum præsidium* , avec une des Oraisons approuvées , en l'honneur du très-saint Nom de Marie.

16° Indulgence de *cinquante jours* à celui qui , avant de célébrer la Messe , de recevoir la sainte Communion , de réciter l'Office divin ou le petit Office de la sainte Vierge , fera quelque dévotion prière.

17° Indulgence de *cinquante jours* à

celui qui priera pour les agonisants , et récitera à leur intention trois *Pater* et trois *Ave*.

18° Indulgence de *quarante jours* à celui qui récitera , une ou plusieurs fois par jour , cette Oraison jaculatoire : *Bénie soit la très-pure et immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie !*

19° Celui qui priera Dieu pour la propagation de l'Ordre de saint Benoît , entrera en participation de toutes et chacune des bonnes œuvres qui s'accomplissent dans cette Religion , quelles qu'elles soient.

20° Celui qui , par maladie ou par tout autre empêchement légitime , ne pourra entendre la Messe , ou la célébrer s'il est prêtre , ou réciter soit l'Office divin , soit celui de la sainte Vierge , ou enfin accomplir les autres actes de vertu enjoins pour gagner les susdites indulgences , y pourra suppléer en récitant trois *Pater* et trois *Ave* , suivis de l'Antienne *Salve Regina* , auxquelles prières on ajoutera cette aspira-

tion : *Bénie soit la Très-Sainte-Trinité ! Soit loué le Très-Saint-Sacrement , et la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie , conçue sans péché !* Si celle des indulgences que l'on se propose de gagner est plénière , il est nécessaire de confesser ses péchés et de recevoir la sainte Communion. Dans le cas où l'on n'en aurait pas la facilité , il faudrait être au moins contrit de cœur , avec le ferme propos de confesser ses péchés.

Toutes les indulgences énumérées ci-dessus sont applicables aux âmes du Purgatoire.

Le Décret porte expressément la défense de vendre les Médailles quand l'indulgence y a été appliquée ; de même que de les prêter , à l'effet de communiquer à autrui lesdites indulgences. Il avertit en même temps les fidèles qui , ayant perdu une Médaille indulgenciée , lui en voudraient substituer une autre , sans y faire appliquer les indulgences par un prêtre autorisé à cet

effet, qu'ils ne jouissent pas des faveurs réservées aux personnes qui usent d'une Médaille bénite légitimement.

§ XV.

RITE A EMPLOYER POUR LA BÉNÉDICTION DE
LA MÉDAILLE DE SAINT BENOIT.

On a vu sur le Bref de Benoît XIV le détail des exorcismes et prières qui doivent être employés par le prêtre autorisé à bénir les Médailles, dans le but d'y attacher les indulgences que nous venons d'énumérer. Cette formule fut présentée au Saint-Siège par Bennon Löbl, Abbé de Sainte-Marguerite de Prague ; et la sacrée Congrégation des Indulgences, après l'avoir modifiée en quelques points, l'approuva par son Décret du 23 décembre 1741. Nous la donnons ici pour une plus grande commodité, selon la teneur qu'elle présente sur l'exemplaire imprimé au Mont-Cassin, en 1844.

Sacerdos professus Ordinis S. Benedicti et privilegio fruens, indutus stola, ante se habens Numismata benedicenda, incipit absolute.

✠. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

℞. Qui fecit cœlum et terram.

✠. Exorcizo vos, numismata, per Deum Patrem † omnipotentem, qui fecit cœlum et terram, mare et omnia quæ in eis sunt. Omnis virtus adversarii, omnis exercitus diaboli et omnis incurusus, omne phantasma Satanæ, eradicare et effugare ad his Numismatibus, ut fiant omnibus qui eis usuri sunt salus mentis et corporis, in nomine Dei Patris † omnipotentis, et Jesu † Christi Filii ejus Domini nostri, et Spiritus † Sancti Paracliti, et in charitate ejusdem Domini nostri Jesu Christi, qui venturus est judicare vivos et mortuos et sæculum per ignem.

℞. Amen.

Kyrie eleison.

Christe eleison.

Kyrie eleison.

Pater noster.

✠. Et nos inducas in tentationem.

℞. Sed libera nos a malo.

✠. Salvos fac servos tuos.

℞. Deus meus, sperantes in te.

✠. Esto nobis, Domine, turris fortitudinis.

℞. A facie inimici.

✠. Deus virtutem populo suo dabit.

℞. Dominus benedicet populum suum in pace.

✠. Mitte eis, Domine, auxilium de Sancto.

℞. Et de Sion tuere eos.

✠. Domine, exaudi orationem meam.

℞. Et clamor meus ad te veniat.

✠. Dominus vobiscum.

℞. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

DEUS omnipotens, bonorum omnium largitor, supplicite te rogamus, ut per intercessionem sancti Patris Benedicti, his sacris numismatibus, litteris et characteribus a te designatis, tuam benedictionem † infundas, ut omnes qui ea gestaverint ac bonis operibus intenti fuerint, sanitatem mentis et corporis, et gratiam sanctificationis, atque indulgentias nobis concessas consequi mereantur, omnesque diaboli insidias et fraudes, per auxilium misericordiæ tuæ, effugere valeant, et in conspectu tuo sancti et immaculati appareant. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum.

℞. Amen.

OREMUS.

DOMINE, Jesu, qui voluisti pro totius mundi redemptione de Virgine nasci, circumcidi, a Judæis reprobari, Judæ osculo tradi, vinculis alligari, spinis coronari, clavis perforari, inter latrones crucifigi, lancea vulnerari, et tandem in cruce mori : per hanc tuam sanctissimam Passionem humiliter exoro, ut omnes diabolicas insidias et fraudes expellas ab eo, qui Nomen sanctum tuum his litteris et characteribus a te designatis devote invocaverit, et eum ad salutis portum perducere digneris. Qui viviset regnas in sæcula sæculorum.

R. Amen.

Benedictio Dei Patris † omnipotentis, et Filii †, et Spiritus † Sancti descendat super hæc Numismata ac ea gestantes, et maneat semper, in nomine Patris † et Filii † et Spiritus † Sancti.

R. Amen.

Deinde Sacerdos aspergit numismata aqua benedicta.

§ XVI.

DE LA DÉVOTION ENVERS SAINT BENOIT.

Le choix que Dieu a daigné faire de son serviteur Benoît, en associant les mérites

de ce saint Patriarche à la vertu divine de la sainte Croix sur la Médaille à laquelle nous consacrons cet opuscule, semble exiger que nous ajoutions en finissant quelques paroles, pour recommander aux fidèles la dévotion envers un si puissant protecteur.

Le motif de la dévotion spéciale que nous éprouvons pour tel Saint en particulier, est ordinairement emprunté à ses mérites, qui lui assurent un plus grand crédit auprès de Dieu. Or, si l'on considère tout ce que la grâce a opéré en saint Benoît, tout ce que saint Benoît a accompli par lui-même et par ses enfants pour l'honneur de Dieu, le salut des âmes et le service de l'Eglise, on est amené à penser que parmi les amis de Dieu, parmi ceux qu'il a daigné glorifier, il en est peu dont l'intercession semble devoir être plus puissante.

Cette Règle si sainte et remplie de sagesse, qui seule a régné pendant plus de huit siècles dans tous les monastères de l'Occident, n'a-t-on pas droit de la considérer

comme dictée par l'Esprit-Saint à l'homme choisi pour l'écrire et pour lui donner son nom? Ces milliers de Saints qu'elle a produits, et qui se sont fait gloire d'être les enfants de saint Benoît, ne sont-ils pas autant d'astres qui gravitent dans les cieux autour de ce brillant soleil? Des nations entières conquises sur le paganisme à la foi chrétienne par ses disciples ne le proclament-elles pas leur Père? Les nombreuses phalanges de martyrs qui saluent Benoît du nom de leur chef, ne lui donnent-elles pas le droit de réclamer une part dans le mérite de leurs combats? Cette multitude de saints Evêques qui ont gouverné tant d'Eglises, cette pléiade de saints Docteurs qui ont enseigné la science sacrée et combattu les hérésies de leur temps, n'est-elle pas aussi un hommage à celui que tous ont honoré comme leur maître? Les trente souverains Pontifes que la Règle bénédictine a donnés à l'Eglise, et dont un si grand nombre ont eu la main dans les mesures les plus importantes pour

la défense et l'avantage de la chrétienté , n'attestent-ils pas aussi la haute sagesse du législateur inspiré sous la conduite duquel ils vécurent longtemps dans le cloître ? Enfin , tant de millions d'âmes qui , depuis treize siècles ; se sont vouées à Dieu sous sa sainte et impérissable institution , ne forment-elles pas autour de sa tête vénérable comme un diadème immortel qui fait l'admiration des élus ?

Pour tous ces motifs , il semble légitime que le peuple chrétien dans les hommages qu'il rend aux héros de la sainteté , soit engagé à diriger son culte et sa confiance vers le grand Patriarche , autour duquel Dieu semble avoir réuni tout ce qui peut contribuer à nous donner une idée de la gloire immense dont il l'a couronné dans les cieux. Recourons donc à lui dans nos besoins ; il est puissant pour exaucer nos prières , et la bonté toute paternelle qui a été sur la terre un des traits principaux de son âme , d'après les récits que saint

Grégoire-le-Grand nous a laissés sûr son admirable vie, est demeurée, au sein même de la gloire dont il jouit, comme le caractère permanent de son intervention en faveur des habitants de la terre.

Il apparut un jour à sainte Gertrude, son illustre fille. Ravie d'admiration dans la contemplation de ses grandeurs, la vierge lui rappela son glorieux trépas, lorsque dans l'église du Mont-Cassin, le vingt-un mars 543, après avoir reçu le corps et le sang du Seigneur, soutenu sur les bras de les disciples, debout comme un athlète, il rendit sa sainte âme à Dieu dans une dernière prière. Elle osa alors lui demander, au nom d'une si précieuse mort, qu'il daignât assister de sa présence, à leur dernier moment, chacune des religieuses qui composaient alors le monastère dont elle était abbesse. Assuré de son crédit auprès du souverain Seigneur de toutes choses, le saint Patriarche lui répondit avec cette douce autorité dont son langage était ren-

pli dès ici-bas : « Quiconque me rendra
« hommage pour la faveur dont mon maître a daigné honorer mes derniers moments, je m'engage à l'assister moi-même à l'heure de sa mort. Je serai pour lui un rempart qui le mettra en sûreté contre les embûches des démons. Fortifié par ma présence, il échappera aux pièges des ennemis de son âme, et le ciel s'ouvrira pour lui ¹. »

Une si précieuse promesse faite par un tel serviteur de Dieu, et garantie par une si noble épouse du Sauveur des hommes, a inspiré aux enfants de saint Benoît la pieuse pensée de composer une prière spéciale selon les intentions de leur Patriarche, à l'effet d'assurer à ceux qui la réciteront, le bienfait qu'il a daigné promettre. Nous la donnons ici dans le désir de la répandre, et d'engager les fidèles à y recourir pour l'intérêt de leurs âmes.

¹ S. Gertrudis. *Insinuationes divinæ pietatis*. Lib. IV. Cap. XI.

ANTIENNE.

Benoit, aimé du Seigneur, s'étant fortifié par la réception du Corps et du Sang de Jésus-Christ, était debout dans l'Eglise, appuyant ses membres défaillants sur les bras de ses disciples. Les mains élevées vers le ciel, il exhala son âme dans les paroles de la prière, et on le vit monter au ciel par une voie couverte de riches tapis et resplendissante de l'éclat d'innombrables flambeaux.

✠. Vous avez apparu plein de gloire en la présence du Seigneur ;

℞. Et c'est pour cela que le Seigneur vous a revêtu de beauté.

PRIÈRE.

O Dieu, qui avez honoré de tant et de si glorieux privilèges la précieuse

ANTIPHONA.

Stans in Oratorio dilectus Domini Benedictus, Corpore et Sanguine Dominico munitus, inter discipulorum, manus imbecilia membra sustentans, erectis in cœlum manibus, inter verba orationis spiritum efflavit, qui per viam stratam palliis, et innumeris coruscantibus lampadibus cœlum ascendere visus est.

Ÿ. Gloriosus apparuisti in conspectu Domini.

℞. Propterea decorem induit te Dominus.

ORATIO.

Deus, qui pretiosam mortem sanctissimi Patris Benedicti tot

tantisque privilegiis mort du très-saint Père
decorasti : concede , Benoît ; daignez accorder
quæsumus , nobis : ut à nous qui honorons sa
cujus memoriã reco- mémoire, la grâce d'être
limus , ejus in obitu protégés contre les em-
nostro beata præsentia bûches de nos enne-
ab hostium muniamur mis , à l'heure de notre
insidiis. Per Christum mort , par sa bienheu-
Dominum nostrum. reuse présence. Par Jésus-
Amen. Christ notre Seigneur.
Amen.

FIN.

TABLE.

§ I.	De l'image de la Croix représentée sur la Médaille.	2
§ II.	De l'image de saint Benoît représentée sur la Médaille.	5
§ III.	Des caractères qui se lisent sur la Médaille.	15
§ IV.	Origine de la Médaille de saint Benoît.	20
§ V.	Usage de la Médaille de saint Benoît.	30
§ VI.	Effets de la Médaille de saint Benoît au XVII ^e siècle.	38
§ VII.	Effets de la Médaille de saint Benoît au XIX ^e siècle. — Guérisons obtenues.	43
§ VIII.	Grâces spirituelles.	56
§ IX.	Protection contre les embûches des démons.	68

§ X.	Préservation dans les dangers.	79
§ XI.	Secours aux animaux utiles à l'homme.	97
§ XII.	Approbation de la Médaille de saint Benoît par le Siège Apostolique.	110
§ XIII.	Conséquences du bref de Benoît XIV, relativement à la Médaille de saint Benoît.	145
§ XIV.	Détail des Indulgences attachées à la Mé- daille de saint Benoît, par le bref de Benoît XIV.	154
§ XV.	Rite à employer pour la bénédiction de la Médaille de saint Benoît.	164
§ XVI.	De la dévotion envers saint Benoît.	167

POITIERS, TYPOGRAPHIE ET STÉRÉOTYPIC OUDIN.